

# RAPPORT DE L'ECRI SUR LA GRÈCE

(sixième cycle de monitoring)



**Adopté le 28 juin 2022**

Publié le 22 septembre 2022

European Commission  
against Racism and Intolerance

**ECRI**  
Commission européenne  
contre le racisme et l'intolérance

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE



## TABLE DES MATIERES

---

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>4</b>
<b>RÉSUMÉ</b> .....	<b>5</b>
<b>CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS</b> .....	<b>7</b>
<b>I. ÉGALITÉ EFFECTIVE ET ACCÈS EFFECTIF AUX DROITS</b> .....	<b>7</b>
A. ORGANISMES DE PROMOTION DE L'ÉGALITÉ .....	7
B. ÉDUCATION INCLUSIVE .....	8
C. MIGRANTS EN SITUATION IRREGULIERE.....	9
D. ÉGALITÉ DES PERSONNES LGBTI.....	12
<b>II. DISCOURS DE HAINE ET VIOLENCE MOTIVÉE PAR LA HAINE</b> .....	<b>14</b>
A. DISCOURS DE HAINE .....	14
B. VIOLENCE MOTIVÉE PAR LA HAINE .....	15
<b>III. INTÉGRATION ET INCLUSION</b> .....	<b>18</b>
A. MIGRANTS .....	18
B. ROMS.....	23
<b>IV. THÈMES SPÉCIFIQUES À LA GRÈCE</b> .....	<b>26</b>
A. PLAN NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE RACISME ET L'INTOLÉRANCE .....	26
B. LUTTER CONTRE LE RACISME, Y COMPRIS LE PROFILAGE RACIAL, ET LA LGBTIPHOBIE DANS LES SERVICES DE POLICE .....	27
<b>RECOMMANDATIONS FAISANT L'OBJET D'UN SUIVI INTERMÉDIAIRE</b> .....	<b>29</b>
<b>LISTE DES RECOMMANDATIONS</b> .....	<b>30</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>32</b>
<b>ANNEXE : POINT DE VUE DU GOUVERNEMENT</b> .....	<b>35</b>

## AVANT-PROPOS

---

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), mise en place par le Conseil de l'Europe, est une instance indépendante de monitoring dans le domaine des droits humains spécialisée dans les questions de lutte contre le racisme, la discrimination (au motif de la « race », de l'origine ethnique/nationale, de la couleur, de la nationalité, de la religion, de la langue, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre), la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance. Elle est composée de membres indépendants et impartiaux, désignés sur la base de leur autorité morale et de leur expertise reconnue dans le traitement des questions relatives au racisme, à la xénophobie, à l'antisémitisme et à l'intolérance.

Dans le cadre de ses activités statutaires, l'ECRI mène des travaux de monitoring par pays, qui analysent la situation dans chacun des États membres du Conseil de l'Europe pour ce qui est du racisme et de l'intolérance et formule des suggestions et propositions pour le traitement des problèmes identifiés.

Le monitoring par pays de l'ECRI concerne l'ensemble des États membres, sur un pied d'égalité. Les travaux se déroulent suivant des cycles de 5 ans. Les rapports du premier cycle ont été achevés à la fin de 1998, ceux du deuxième cycle à la fin de 2002, ceux du troisième cycle à la fin de 2007, ceux du quatrième cycle au début de 2014 et ceux du cinquième cycle à la fin de 2019. Les travaux du sixième cycle ont débuté fin 2018.

Les méthodes de travail pour l'élaboration des rapports comprennent des analyses documentaires, une visite dans le pays concerné, puis un dialogue confidentiel avec les autorités nationales.

Les rapports de l'ECRI ne sont pas le résultat d'enquêtes ou de dépositions de témoins, mais d'analyses basées sur des informations émanant de sources très variées. Les études documentaires reposent sur un nombre important de sources écrites nationales et internationales. La visite sur place permet de rencontrer les milieux directement concernés (gouvernementaux et non gouvernementaux) et de recueillir des informations détaillées. Le dialogue confidentiel avec les autorités nationales permet à celles-ci de fournir, si elles l'estiment nécessaire, des commentaires sur le projet de rapport en vue de corriger d'éventuelles erreurs factuelles qui pourraient être contenues dans le texte. À l'issue de ce dialogue, les autorités nationales peuvent, si elles le souhaitent, demander à ce que leurs points de vue soient reproduits en annexe au rapport définitif de l'ECRI.

Les rapports par pays du sixième cycle sont centrés sur trois thèmes communs à tous les États membres : (1) égalité effective et accès aux droits ; (2) discours de haine et violence motivée par la haine ; et (3) intégration et inclusion, ainsi que sur un certain nombre de thèmes spécifiques à chacun d'entre eux.

Dans le cadre du sixième cycle, une mise en œuvre prioritaire est, à nouveau, requise pour deux recommandations spécifiques choisies parmi celles figurant dans le rapport. Ces deux recommandations feront l'objet d'un processus de suivi intermédiaire de l'ECRI au plus tard deux ans après la publication du présent rapport.

**Le rapport qui suit a été élaboré par l'ECRI sous sa seule et entière responsabilité. Sauf indication contraire, il rend compte de la situation au 31 mars 2022. Les développements intervenus après cette date ne sont en principe pas couverts par l'analyse qui suit, ni pris en compte dans les conclusions et propositions qui y figurent.**

**Depuis l'adoption du cinquième rapport de l'ECRI sur la Grèce (10 décembre 2014), des progrès ont été accomplis et de bonnes pratiques ont été développées dans certains domaines.**

Un plan d'action national contre le racisme et l'intolérance a été adopté en décembre 2020.

Le Code de la migration et de l'intégration sociale ouvre aux ressortissants d'un pays tiers la possibilité de demander un permis de séjour dès lors que la personne concernée peut prouver avoir été présente dans le pays pendant sept années consécutives et avoir tissé des « liens solides » au sein de la société grecque ; des milliers de personnes immigrées en situation irrégulière ont bénéficié de cette disposition. Un système de bons a permis à certains immigrés en situation irrégulière de s'enregistrer et de travailler dans le secteur agricole pour une durée (prolongeable) de six mois.

Une stratégie nationale 2021-2025 pour l'égalité des personnes LGBTI a été préparée et adoptée. Autre mesure bienvenue : les personnes transgenres ont été incluses dans les programmes de l'Organisation grecque pour l'emploi (OAED), qui fournissent du travail aux membres des groupes vulnérables.

Le Conseil national de la radio et de la télévision (NCRTV) supervise les émissions de radio et de télévision : il surveille et, le cas échéant, punit la diffusion de discours de haine. De nombreuses chaînes et stations grecques utilisent par ailleurs un dispositif technique qui décale légèrement dans le temps la diffusion des émissions en direct et permet de bloquer la diffusion de tout propos qui constituerait un discours de haine. Un code d'éthique à l'usage des parlementaires grecs a été adopté en 2016, ce qui est aussi une bonne chose.

Les services offerts aux demandeurs d'asile, y compris les enfants, se sont récemment améliorés même si des difficultés persistent. Cinq centres d'intégration des migrants et d'autres organismes de formation offrent des cours gratuits de langue et de culture grecques.

Pendant la pandémie de Covid-19, les autorités publiques ont distribué à des élèves roms des tablettes informatiques avec 3 Go de connexion à l'Internet.

**L'ECRI se félicite de ces développements positifs en Grèce. Malgré ces progrès, certains points demeurent préoccupants.**

Bien que seul organisme de promotion de l'égalité, l'Ombudsman n'est pas habilité à représenter les victimes de discrimination ou d'intolérance devant les tribunaux, à exercer des recours stratégiques, ni à porter des affaires devant la justice. Son bureau ne sélectionne pas non plus lui-même librement le personnel qu'il recrute.

Les élèves LGBTI continuent d'être en butte à des attitudes et des comportements intolérants et discriminatoires à l'école, y compris de la part des enseignants.

Les personnes intersexuées, notamment les enfants, peuvent être soumises à des formes graves de discrimination et d'intolérance, y compris de la part du corps médical, qui conseilleraient fréquemment l'avortement aux futurs parents en cas d'intersexualité du fœtus ; les enfants intersexués sont par ailleurs couramment soumis à des opérations chirurgicales médicalement inutiles.

Les réfugiés, les demandeurs d'asile et autres migrants, les Roms et les communautés LGBTI sont fréquemment en butte au discours de haine, émanant parfois même de responsables politiques voire d'agents de l'État.

Malgré le travail louable de nombreuses ONG en faveur des migrants en Grèce, leurs possibilités de soutenir les migrants ont été mises en danger par une décision ministérielle de 2020 introduisant des règles d'enregistrement et de fonctionnement plus strictes pour les ONG actives dans les secteurs de la protection internationale, de la migration et de la relocalisation, ou de l'intégration sociale des migrants. Des institutions internationales se sont inquiétées des modalités pratiques d'enregistrement, qui auraient éliminé certaines ONG fournissant une assistance aux migrants.

Le niveau d'éducation des Roms reste bas par rapport à d'autres pays de l'UE et à la population grecque majoritaire. Le décrochage scolaire reste fréquent, malgré la légère baisse signalée. L'infrastructure ne suffit parfois pas à garantir la bonne fréquentation des établissements scolaires dans des zones où habitent des Roms.

**Dans le présent rapport, l'ECRI demande aux autorités d'agir dans certains domaines et formule une série de recommandations, dont les suivantes.**

L'Ombudsman devrait être habilité à intervenir en qualité d'*amicus curiae* devant les tribunaux\*. Il devrait aussi pouvoir recruter son personnel sans intervention du Conseil supérieur du recrutement.

Il convient de mettre en place à l'intention des enseignants des formations à la lutte contre l'intolérance et la discrimination à caractère LGBTI-phobe à l'école, tout en développant la compréhension et le respect à l'égard des élèves LGBTI.

Les autorités devraient agir pour prévenir l'intolérance et la discrimination à l'égard des personnes intersexuées, notamment en interdisant les interventions chirurgicales de « normalisation » sexuelle pratiquées sans indication médicale sur des petits enfants, et en préparant des lignes directrices et des formations sur les droits des personnes intersexuées en matière d'égalité à l'intention des professions concernées, en particulier les enseignants et les professionnels de la santé\*.

Il conviendrait de mettre en place un système complet de surveillance du discours de haine, y compris en ligne, flanqué de campagnes de sensibilisation du public contre le discours de haine.

Il faudrait que soient prises des mesures pour faciliter et accélérer la reconnaissance des diplômes et autres qualifications d'origine étrangère afin d'améliorer l'employabilité des réfugiés statutaires.

Les autorités devraient veiller à ce que les Roms ne soient pas expulsés illégalement, sans préavis suffisant ou sans possibilité de relogement dans des conditions décentes. Les Roms devraient bénéficier d'un accès effectif à une aide juridictionnelle suffisante en cas de décision d'éviction.

---

\* Cette recommandation fera l'objet d'un suivi intermédiaire de l'ECRI au plus tard deux ans après la publication du présent rapport.

## CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS

### I. ÉGALITÉ EFFECTIVE ET ACCÈS EFFECTIF AUX DROITS

#### A. Organismes de promotion de l'égalité<sup>1</sup>

1. L'Ombudsman grec est le seul organisme de promotion de l'égalité ayant compétence en matière de promotion du principe d'égalité de traitement pour tous les motifs couverts par la mission de l'ECRI<sup>2</sup>, dans le secteur public comme privé<sup>3</sup>. Ces dispositions sont conformes au paragraphe 4 de la Recommandation de politique générale (RPG) no 2 (révisée) de l'ECRI sur les organismes de promotion de l'égalité pour lutter contre le racisme et l'intolérance au niveau national. L'Ombudsman a des fonctions de médiation, instruit les plaintes dont il est saisi et agit d'office.
2. L'Ombudsman n'est cependant pas habilité à représenter les victimes de discrimination ou d'intolérance devant les tribunaux, à exercer des recours stratégiques, ni à porter des affaires devant la justice. Cela n'est pas conforme au paragraphe 14 de la RPG no 2 de l'ECRI, qui demande que la fonction d'assistance et de traitement du contentieux des organismes de promotion de l'égalité inclue la possibilité d'intervenir en qualité d'amicus curiae, de tierce partie ou d'expert devant les institutions, organismes juridictionnels et tribunaux compétents. L'ECRI pense qu'habiliter l'Ombudsman à intervenir en qualité d'amicus curiae devant les tribunaux accroîtrait considérablement les pouvoirs dont il dispose pour protéger de la discrimination les membres des groupes qui relèvent du mandat de l'ECRI.
3. L'ECRI recommande donc en priorité aux autorités grecques de renforcer les fonctions de l'Ombudsman grec en matière d'assistance et de traitement du contentieux, conformément à sa Recommandation de politique générale n°2 (révisée) sur les organismes de promotion de l'égalité chargés de lutter contre le racisme et l'intolérance au niveau national, notamment en légiférant pour permettre à l'Ombudsman d'intervenir en qualité d'amicus curiae devant les tribunaux.
4. Comme le demande le paragraphe 27 de la RPG n°2 (révisée) de l'ECRI, l'Ombudsman décide de manière indépendante de son organisation interne, de la gestion de son budget et de l'affectation de son personnel. Son bureau n'est toutefois pas habilité à recruter son propre personnel. Les procédures de sélection sont la prérogative du Conseil supérieur du recrutement, qui sélectionne l'ensemble du personnel de l'administration publique<sup>4</sup>. Les locaux dans lesquels travaille l'Ombudsman semblent par ailleurs trop exigus pour accueillir tout le personnel nécessaire.
5. L'ECRI recommande d'habiliter le Bureau de l'Ombudsman grec, comme le demande le paragraphe 27 de la Recommandation de politique générale n° 2 (révisée) de l'ECRI, à recruter directement son propre personnel, et d'envisager de mettre à sa disposition des locaux administratifs supplémentaires.
6. En ce qui concerne ses pouvoirs de sanction et autres moyens de favoriser la mise en œuvre des recommandations des organismes de promotion de l'égalité (paragraphe 17 et 18 de la RPG révisée n 2 de l'ECRI), l'Ombudsman peut demander à l'Inspection du travail de prononcer des sanctions administratives

<sup>1</sup> Le terme d'organes nationaux spécialisés a été remplacé par celui d'organismes de promotion de l'égalité dans la version révisée de la RPG n° 2, publiée le 27 février 2018.

<sup>2</sup> Depuis 2016, en application de la loi 4443/2016, qui a remplacé la loi 3304/2005. Ce sont les motifs protégés par les directives européennes 2000/43, 2000/78 et 2006/54.

<sup>3</sup> Selon l'article 14 paragraphe 1, de la loi 4443/2016, l'Ombudsman est l'organe de surveillance chargé de promouvoir l'application du principe d'égalité de traitement dans le secteur public comme privé.

<sup>4</sup> Le bureau de l'Ombudsman peut définir le profil de compétences du personnel à recruter, mais ne participe pas à la sélection proprement dite des candidats.



dans le domaine de l'emploi. L'Inspection du travail est tenue par la loi de suivre les recommandations de l'Ombudsman grec en matière de sanctions demandées contre des acteurs du secteur privé du marché du travail, à moins qu'elle ne puisse justifier le rejet de la recommandation.

## **B. Éducation inclusive**

7. La RPG no 10 de l'ECRI sur la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans et à travers l'éducation scolaire demande que l'éducation aux droits humains fasse partie intégrante du cursus scolaire à tous les niveaux et de manière transversale à partir de l'école maternelle<sup>5</sup>.
8. Le Plan d'action national grec 2020-2023 de lutte contre le racisme et l'intolérance affirme qu'il convient d'intensifier l'éducation aux droits humains afin de créer un environnement de respect et de tolérance de la diversité<sup>6</sup>. L'ECRI se félicite que les objectifs du plan englobent aussi la lutte contre la discrimination dans l'éducation, ainsi que des actions de promotion de la compréhension mutuelle de la diversité et de la tolérance à tous les niveaux de l'éducation, et qu'ils mettent en avant la lutte contre les stéréotypes. Le plan prévoit en outre des formations à des aspects des droits humains pour les enseignants.
9. L'ECRI se félicite des mesures de lutte contre le harcèlement prises dans les écoles. Lors de sa visite de la 4e école primaire de Chalándri (Athènes), située près d'un site d'habitation rom, la délégation de l'ECRI a par exemple constaté que l'école dispose d'un protocole sur la conduite à tenir en cas de harcèlement. Ses interlocuteurs au sein de l'établissement ont indiqué à l'ECRI que de nombreux enseignants avaient reçu une formation sur la manière d'aborder le harcèlement, et qu'il y a dans chaque école un enseignant particulièrement chargé de cette question.
10. En ce qui concerne les élèves réfugiés, demandeurs d'asile et migrants, l'ECRI est conscient du fait que l'éducation inclusive s'est révélée ces dernières années de plus en plus difficile à organiser à leur intention dans les établissements d'enseignement grecs, en raison des problèmes de logistique et de disponibilité des enseignants, mais aussi de réticences possibles de parents et d'enseignants<sup>7</sup>. Se reporter à ce sujet au paragraphe 67.
11. Pour ce qui est de la scolarisation des enfants roms, les choses sont dans l'ensemble assez mitigées (voir paragraphes 91 à 97). La délégation de l'ECRI a été favorablement impressionnée, lors de sa visite de la 4e école primaire de Chalándri, de la bonne intégration des enfants roms au sein de l'établissement. Les enfants ayant besoin d'un appui supplémentaire, qu'ils soient roms ou appartiennent à un autre groupe vulnérable, bénéficient d'un soutien scolaire. La coopération est par ailleurs excellente avec le centre rom de la commune de Chalándri, qui a offert à l'établissement des ressources d'apprentissage à distance pendant la pandémie de Covid.
12. L'organisation de jeunesse *Colour Youth* a réalisé en 2020 une enquête sur l'attitude envers les élèves LGBTI dans les écoles ; elle a conclu que la situation de ces enfants dans les établissements grecs restait « déplorable »<sup>8</sup>. Au cours de

---

<sup>5</sup> La présente section concerne l'éducation de tous les enfants et les jeunes. Les mesures concernant spécifiquement les élèves immigrés et roms sont abordées dans la section « Intégration et inclusion ».

<sup>6</sup> République hellénique, ministère de la Justice, Plan d'action national contre le racisme et l'intolérance (2020-2023), p. 71. Voir <https://moj.gov.gr/ncri/developing-a-comprehensive-strategy-against-racism-intolerance-and-hate-crime/>.

<sup>7</sup> L'Ombudsman a examiné plus spécifiquement des affaires de discrimination potentielle visant de jeunes réfugiés dans les écoles. Dans un cas, un enseignant aurait donné des notes inférieures à un élève réfugié par motivation raciste, afin de l'empêcher d'entrer à l'université. L'Ombudsman est intervenu à plusieurs reprises dans cette affaire pour faire en sorte que le jeune réfugié concerné puisse poursuivre ses études. Au cours de sa visite, l'ECRI a appris qu'une enquête avait été ouverte par l'autorité compétente, qui a conclu que l'enseignant n'avait pas commis d'acte répréhensible.

<sup>8</sup> GALE, 'Alliance mondiale pour l'éducation LGBT (15 mars 2020), *In Greece, even teachers make homophobic remarks about LGBT students*, avec référence à ILGA Rainbow Digest March 2020, *Colour Youth*, 2020, First Greek National School Climate Survey. Pour des résultats détaillés, voir



sa visite, la délégation de l'ECRI a entendu des témoignages choquants de commentaires faits par des enseignants à des élèves intersexués (comme « tu ne devrais pas exister »). L'ECRI observe également qu'en réponse à des plaintes pour traitement discriminatoire dans l'enseignement secondaire sur la base des caractéristiques de genre ou de sexe<sup>9</sup>, l'Ombudsman a proposé que les enseignants soient formés aux questions LGBTI, notamment en préparation à l'enseignement de l'éducation sexuelle<sup>10</sup>, obligatoire depuis septembre 2021.

13. L'ECRI recommande aux autorités grecques de mettre en place à l'intention des enseignants des formations à la lutte contre l'intolérance et la discrimination à caractère LGBTIphobe à l'école, tout en développant la compréhension et le respect des élèves LGBTI. Cela devrait inclure la préparation et la production de nouveaux documents pédagogiques et la définition de politiques scolaires de prévention et de surveillance de la LGBTIphobie, et de réponse aux affaires de ce type, y compris le harcèlement, le tout assorti de directives à l'intention des élèves, des enseignants et des parents.
14. L'école Arc-en-ciel créée en 2019 à Athènes visait à soutenir les éducateurs scolaires LGBT+. Elle s'est convertie avec le temps en une structure incluant des membres du secteur de l'éducation, et a cherché à induire des changements institutionnels qui rendraient les écoles plus inclusives<sup>11</sup>. Après dix ans de lutte contre tous les types de discrimination dans l'éducation, elle a été juridiquement reconnue et a obtenu des aides à l'extension de son projet<sup>12</sup>. L'ECRI considère la création de cette structure de soutien à l'éducation inclusive comme une **bonne pratique**.

### C. Migrants en situation irrégulière

15. La situation géographique de la Grèce sur la route migratoire de la Méditerranée orientale en fait l'un des grands points d'entrée pour les personnes recherchant la protection internationale, mais aussi pour les migrants qui tentent de s'introduire irrégulièrement en Europe. Le nombre total de migrants en situation irrégulière sur le territoire grec a été estimé entre 100 000 et 200 000 en 2019<sup>13</sup>. Le nombre des personnes arrêtées pour entrée ou séjour illégal en Grèce a augmenté ces dernières années : 68 112 en 2017, puis 93 367 en 2018, et 98 019 en 2019<sup>14</sup>. Ces migrants viennent le plus souvent d'Afghanistan, d'Albanie, d'Irak, du Pakistan et de la Syrie<sup>15</sup>.
16. Dans sa RPG n° 16 sur la protection des migrants en situation irrégulière contre la discrimination, l'ECRI recommande aux gouvernements de mettre en place des « pare-feu » pour éviter que les prestataires de services sociaux tels que les écoles et les hôpitaux ne communiquent des données à caractère personnel sur des migrants en situation irrégulière aux autorités de contrôle et de répression de l'immigration. Ces pare-feu protègent les droits fondamentaux des migrants en leur garantissant l'accès sans crainte d'expulsion aux services publics essentiels que sont les soins de santé et la scolarisation.

[https://www.gale.info/en/news/local\\_news/200315-in-greece-even-teachers-make-homophobic-remarks-about-lgbt-students](https://www.gale.info/en/news/local_news/200315-in-greece-even-teachers-make-homophobic-remarks-about-lgbt-students).

<sup>9</sup> Communication de la Commission nationale grecque des droits de l'homme (GNCHR) à l'expert indépendant des Nations unies sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, 15 mars 2019, pages 6-7.

<sup>10</sup> L'Institut grec de la politique d'éducation a publié en 2021 quelques documents pédagogiques d'aide aux enseignants en matière d'éducation sexuelle, consultables à <http://iep.edu.gr/el/psifiako-apothetirio/skill-labs> (en grec).

<sup>11</sup> Greece's "Colourful School" against homophobia and racism (allinc.eu), 22 février 2021, [Greece's "Colourful School" against homophobia and racism \(allinc.eu\)](https://www.allinc.eu/en/greece-s-colourful-school-against-homophobia-and-racism)

<sup>12</sup> Greece's "Colourful School" against homophobia and racism (allinc.eu), 22 février 2021, [Greece's "Colourful School" against homophobia and racism \(allinc.eu\)](https://www.allinc.eu/en/greece-s-colourful-school-against-homophobia-and-racism)

<sup>13</sup> Pew Research Center 2019, <https://www.pewresearch.org/global/2019/11/13/four-countries-account-for-the-majority-of-europes-unauthorized-immigrant-population/>.

<sup>14</sup> OHCHR 2019 Working Group on Arbitrary Detention: Preliminary Findings from its visit to Greece (2 - 13 December 2019) <https://www.ohchr.org/en/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25421&LangID=E>. La statistique 2019 s'arrête aux entrées du 2 décembre 2019.

<sup>15</sup> Direction générale de la police hellénique, ministère de la Protection des citoyens, 2019, statistiques sur la migration irrégulière.

17. L'ECRI se félicite que l'article 19 de la loi 4251/2014 (Code de la migration et de l'intégration) ouvre aux ressortissants d'un pays tiers la possibilité de demander un permis de séjour dès lors que la personne peut prouver avoir été présente dans le pays pendant sept années consécutives et avoir tissé des « liens solides » au sein de la société grecque. Elle note que des milliers de migrants en situation irrégulière ont ainsi pu régulariser leur situation, dont des migrants assurant des soins au domicile privé de personnes âgées.
18. Le paragraphe 1 de l'article 26 de la loi 4251/2014 (Code de la migration et de l'intégration sociale)<sup>16</sup> interdit cependant aux organismes publics, aux personnes morales de droit public, aux collectivités locales, aux organisations et entreprises de services publics et aux organismes de sécurité sociale de fournir leurs services aux ressortissants de pays tiers non titulaires d'un document de voyage internationalement reconnu, d'un visa ou d'un permis de séjour et, de manière générale, à toute personne qui ne peut montrer qu'elle est entrée et réside légalement en Grèce. Les autorités grecques ont également expliqué à l'ECRI, lors de sa visite, qu'il existe une obligation générale pour les professionnels concernés de signaler aux autorités la présence de migrants en situation irrégulière, à l'exception notable du personnel des établissements d'enseignement et des soignants.
19. Le principe du « pare-feu » n'est parfaitement respecté que dans l'éducation. L'accès à l'école est gratuit et illimité pour tous les enfants de ressortissants non européens, quel que soit le statut juridique des parents, comme le veulent l'article 13, paragraphe 1, de la loi no 4554/2018 (tutelle des enfants non accompagnés et autres dispositions), et la circulaire de 2010 du ministère de l'Éducation<sup>17</sup>. Les enfants sans statut légal peuvent aussi fréquenter les structures pédagogiques d'accueil pour l'éducation de réfugiés » (DYEP en grec, voir paragraphe 66). La loi 4636/19 confirme le droit des enfants de s'inscrire à l'école même sans tous les documents requis. Les autorités ont indiqué à l'ECRI, lors de sa visite en Grèce, que des consignes ont été spécifiquement données aux directeurs d'établissements pour qu'ils admettent les enfants dont les documents sont insuffisants et que les directeurs d'école et les autorités municipales facilitent l'inscription des enfants en situation irrégulière. Plusieurs sources indépendantes ont également confirmé à l'ECRI pendant sa visite que ces enfants peuvent s'inscrire à l'école et que le personnel scolaire n'est aucunement tenu de les dénoncer aux services d'immigration.
20. En ce qui concerne les soins de santé assurés aux migrants en situation irrégulière, l'accès aux hôpitaux et aux cliniques est garanti en cas d'urgence ou d'accouchement, ainsi que pour les mineurs<sup>18</sup>. Des règles et politiques plus strictes entachant d'incertitude l'accès à ces soins d'urgence ont toutefois été en vigueur entre juillet 2019 et le dernier trimestre 2021 ; ces restrictions ont ensuite été levées. Une modification de septembre 2021 de la législation a pour effet que tous les soins de santé doivent être assurés aux demandeurs d'asile mineurs non accompagnés déboutés jusqu'à leur reconduite<sup>19</sup>. En pratique, les professionnels de la santé peuvent dispenser des soins même si le problème médical ne menace

---

<sup>16</sup> Loi 4251/2014.

<sup>17</sup> La législation prévoit que l'accès à l'enseignement public est accordé aux ressortissants mineurs de pays tiers ou aux apatrides mineurs pendant leur séjour en Grèce dans des conditions identiques à celles qui s'appliquent aux ressortissants nationaux ; leur inscription doit être facilitée s'ils rencontrent des difficultés objectives pour produire les documents demandés. Les enseignants et les services administratifs des établissements ne sont pas tenus de signaler les enfants en situation irrégulière, qui ont droit à l'éducation malgré leur statut.

<sup>18</sup> L'article 26 de la L.4251/2014 dit que les soins de santé ne peuvent être refusés au ressortissant d'un pays tiers sans papiers dès lors qu'il s'agit a) de soins urgents ; b) d'une grossesse ; c) de soins médicaux aux enfants. Voir également la publication 2018 de l'OCDE *Working Together for Local Integration of Migrants and Refugees in Athens*, consultable à <https://www.oecd.org/greece/working-together-for-local-integration-of-migrants-and-refugees-in-athens-9789264304116-en.htm>

<sup>19</sup> Article 55 de la loi 4636/2019, modifié par l'article 19 de la loi 4825/2021.

pas la vie de la personne concernée<sup>20</sup>. L'ECRI se félicite de l'adoption de deux arrêtés ministériels conjoints de 2021<sup>21</sup>, qui prévoient la possibilité de vaccination contre la Covid-19 pour les ressortissants de pays tiers sans papiers sans la lier aux procédures de reconduite.

21. Il est également apparu au cours de la visite de l'ECRI qu'une autre voie administrative permet aux enfants en situation irrégulière d'accéder au dépistage et à la vaccination contre la Covid-19 : les migrants en situation irrégulière capables de prouver leur identité peuvent recevoir un numéro administratif (dit « PAMKA »), grâce auquel ils peuvent enregistrer les résultats de l'autotest Covid et se faire vacciner contre la Covid-19. L'ECRI estime que ces possibilités d'accès à la vaccination contre la Covid-19 offertes aux migrants en situation irrégulière et à leurs enfants ainsi qu'aux mineurs non accompagnés constituent une **bonne pratique**.
22. L'ECRI juge inquiétant que des prestataires de services de santé de la société civile qui traitent dans la pratique des migrants en situation irrégulière pour tout problème médical puissent être sanctionnés par les autorités s'ils sont formellement dénoncés pour ces actes. L'ECRI encourage les autorités grecques à autoriser explicitement les ONG à fournir des soins de santé et d'autres formes d'aide humanitaire aux migrants en situation irrégulière.
23. L'article 29 de la loi 4251/2014 (Code de la migration et de l'intégration sociale) interdit au propriétaire d'un logement de le louer à un ressortissant de pays tiers sans papiers. En cas d'infraction, le propriétaire est passible d'une amende administrative de 1 500 euros à 3 000 euros. Soucieuse de réduire les risques d'exploitation ou d'abus, l'ECRI encourage vivement les autorités grecques à modifier la législation en la matière pour faire en sorte que le propriétaire qui loue un logement à des migrants en situation irrégulière ne s'expose pas à des amendes administratives.
24. Le ministère de l'Agriculture a créé en 2016 un système de bons dans le secteur agricole, à l'intention des exploitants qui souhaitent employer des migrants non titulaires d'un permis de séjour. Quelque 13 000 migrants en situation irrégulière ont bénéficié jusqu'à présent de ce dispositif, qui doit se clore en juillet 2022. Cette procédure permet aux migrants en situation irrégulière travaillant dans l'agriculture de régulariser temporairement leur statut pour une période de six mois renouvelable. L'employeur est tenu de communiquer à la police l'identité des travailleurs migrants en situation irrégulière qu'il se propose d'employer. L'ECRI estime que cela constitue une **bonne pratique**. En vertu d'accords bilatéraux conclus ou signés par la Grèce avec le Pakistan et le Bangladesh<sup>22</sup>, les ressortissants de ces pays pourront demander un visa d'emploi en Grèce pour une durée maximale de cinq ans dans le secteur agricole. Une fois adoptés, les textes législatifs et administratifs en préparation à cet effet permettront aux Pakistanais et Bangladeshi déjà irrégulièrement présents en Grèce d'y régulariser leur situation pour la période prévue dans les accords bilatéraux, même si c'est à des conditions quelque peu restrictives (pas de permis de séjour pour les membres des familles concernées, par exemple)<sup>23</sup>. L'ECRI se félicite que la Grèce se propose de conclure et de signer ces accords bilatéraux avec le Pakistan et le Bangladesh.
25. L'ECRI recommande aux autorités de prolonger l'utilisation du système de bons au-delà de juillet 2022, et d'envisager d'introduire des systèmes comparables sur d'autres segments du marché du travail.

<sup>20</sup> OMS 2015 Grèce : *Assessing health-system capacity to manage large influxes of migrants*.

<sup>21</sup> JMD 5160/2021 et 70 413/2021.

<sup>22</sup> Le protocole d'accord a été signé le 9 février 2022 entre la Grèce et le Bangladesh. Un accord similaire est en préparation avec le Pakistan.

<sup>23</sup> Ces visas exigent une présence minimale de neuf mois par an en Grèce et sont renouvelables une fois

## D. Égalité des personnes LGBTI<sup>24</sup>

26. Dans une enquête de 2020 en ligne<sup>25</sup>, 27 % des personnes LGBTI ont dit être parfois, souvent ou constamment en butte à la discrimination dans les services publics en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Seules 7 % d'entre elles avaient signalé un acte de discrimination ou de violence à un organisme public, et 72 % ont indiqué qu'elles ne trouvaient pas sûr de le faire<sup>26</sup>. L'ECRI est heureuse de constater que des mesures encourageantes ont été prises par les autorités grecques, dans la législation et leurs politiques, devant la persistance des problèmes observés en matière d'égalité des personnes LGBTI.
27. La loi 4443/2016 sur la non-discrimination ajoute en particulier aux motifs protégés l'orientation sexuelle, l'identité de genre et les caractéristiques sexuelles. Une commission composée de juristes et de représentants de la société civile créée le 17 mars 2021 a par ailleurs été chargée de préparer une stratégie nationale 2021-2025 pour l'égalité des personnes LGBTI. Cette stratégie<sup>27</sup> a été adoptée à la suite de consultations publiques. L'ECRI a appris que les ministères concernés ont défini des plans d'action visant à sa mise en œuvre.
28. Le projet FAROS de prévention de la discrimination à l'encontre des personnes LGBTI est déployé par le ministère de la Justice en liaison avec un certain nombre d'ONG<sup>28</sup>. L'Institut de politique de l'éducation<sup>29</sup> a en outre créé une plate-forme de promotion et de soutien de la dignité sexuelle et de l'éducation sexuelle, qui contient aussi des documents pédagogiques.
29. La loi 4356/2015 prévoit l'extension du pacte de partenariat civil aux couples de même sexe et reconnaît les liens familiaux entre les parties, ce qui leur confère des droits similaires à ceux que crée le mariage.
30. En ce qui concerne les personnes transgenres, la loi 4491/2017 sur la reconnaissance juridique de l'identité de genre a notablement facilité la modification du genre inscrit à l'état civil. Elle permet de modifier des indications d'identité, comme le prénom, sans obligation d'examens ou de traitements médicaux. Cela vaut pour les adultes, mais aussi pour les enfants de 17 ans, moyennant le consentement explicite des parents, et les enfants de 15 et 16 ans moyennant l'avis favorable d'un conseil médical en plus du consentement parental. Le conseil médical se compose par exemple d'un pédopsychiatre, d'un pédiatre et d'un psychologue. Il est toutefois reproché à la nouvelle législation de maintenir des restrictions à la reconnaissance juridique de l'identité de genre. Des acteurs de la société civile ont par exemple fait valoir que la reconnaissance doit être validée par un tribunal local et qu'un juge doit décider si l'apparence d'une personne correspond au genre auquel elle s'identifie, ce qui risque d'obliger ladite personne à se conformer à des stéréotypes de genre<sup>30</sup>. L'ECRI encourage

---

<sup>24</sup> Pour les questions de terminologie, se reporter aux définitions données dans Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, 2011.

<sup>25</sup> Il s'agissait d'une enquête en ligne sur l'expérience qu'avaient les personnes LGBTI des organismes et des services publics, menée auprès de 150 personnes LGBTI+ et 202 employés dans un large spectre de services publics (enseignants, personnels administratifs, greffiers, travailleurs sociaux et psychologues, professionnels de la santé, policiers et juges, par exemple) de diverses régions de Grèce. L'étude s'est déroulée de mai à juillet 2020, dans le cadre du projet FAROS.

<sup>26</sup> En outre, 40 % des personnes LGBTI interrogées ne se sentent jamais à l'aise et 31 % se sentent rarement à l'aise à l'idée de communiquer si nécessaire leur identité de genre à des professionnels du secteur public. Une personne sur cinq a déclaré qu'elle évite souvent ou systématiquement de se rendre dans des organismes publics, par crainte du traitement qu'elle s'attend à recevoir du personnel en tant que personne LGBTI.

<sup>27</sup> Consultable à [https://primeminister.gr/wp-content/uploads/2021/06/ethniki\\_statigiki\\_gia\\_thn\\_isothta\\_ton\\_loatki.pdf?fbclid=IwAR0H3gutNs17FyqCqevfEw8A8p-mbzb8KC\\_jRAQaEyQhJRsJdta8e0XhBNQ](https://primeminister.gr/wp-content/uploads/2021/06/ethniki_statigiki_gia_thn_isothta_ton_loatki.pdf?fbclid=IwAR0H3gutNs17FyqCqevfEw8A8p-mbzb8KC_jRAQaEyQhJRsJdta8e0XhBNQ) (en grec).

<sup>28</sup> Positive Voice, Orlando LGBT +, Colour Youth - LGBTQ Youth Community of Athens, Rainbow Families, KMOP – Social Action and Innovation Centre in collaboration with the Colourful School.

<sup>29</sup> L'Institut de la politique d'éducation est une société privée d'intérêt public. Situé à Athènes, il est placé sous la tutelle du ministre de l'Éducation, de l'Apprentissage tout au long de la vie et des Affaires religieuses.

<sup>30</sup> Amnesty International, contribution à la sixième évaluation de la Grèce par l'ECRI.

vivement les autorités à revenir sur cette législation et à garantir la pleine reconnaissance juridique de la conversion sexuelle d'une personne, ainsi qu'à autoriser le changement des indications de sexe dans ses documents officiels selon des modalités rapides, transparentes et accessibles.

31. L'inclusion des personnes transgenres dans les programmes de l'Organisation grecque pour l'emploi (OAED), qui fournissent du travail aux membres des groupes vulnérables, est une mesure bienvenue<sup>31</sup>. L'ECRI encourage les autorités grecques à poursuivre leur action en faveur de l'emploi des personnes transgenres.
32. Les entretiens avec les experts compétents et les membres de la communauté intersexuée, de même que les données de la FRA (2020), indiquent que les personnes intersexuées sont trop souvent victimes de discrimination en Grèce. La perception qu'a la société grecque des personnes intersexuées et l'attitude qu'elle adopte à leur égard oscillent entre l'ignorance, la pathologisation (médicale) et l'hostilité. Il semblerait qu'une personne intersexuée ait constamment en Grèce à dissimuler son intersexualité et/ou à faire face au harcèlement et à la discrimination fondés sur ses caractéristiques sexuelles dans la vie quotidienne, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'emploi<sup>32</sup>.
33. La délégation de l'ECRI a reçu lors de sa visite des témoignages crédibles montrant que des médecins recommandent relativement souvent à des femmes enceintes et à leurs maris l'avortement après le diagnostic d'intersexualité de l'enfant à naître, voire les poussant à y faire procéder. Elle a également entendu des témoignages d'intolérance envers les enfants intersexués dans le personnel de santé et chez des enseignants. Elle a en revanche appris que l'adjoint aux enfants et suppléant de l'Ombudsman grec a activement pris le parti d'enfants intersexués et de leurs parents, et que l'Ombudsman s'est lui-même opposé à quelques occasions à des interventions chirurgicales inutiles sur des enfants intersexués.
34. L'ECRI recommande en priorité aux autorités de prendre des mesures pour prévenir l'intolérance et la discrimination à l'égard des personnes intersexuées, en particulier les enfants. Ces efforts devraient porter sur : i) l'adoption d'une législation spécifique interdisant les interventions chirurgicales médicalement non nécessaires de « normalisation » sexuelle et autres traitements à but non thérapeutique jusqu'au moment où l'enfant intersexué est capable de participer à la décision, sur la base de son droit à l'autodétermination et du principe du consentement libre et éclairé ; ii) la préparation de lignes directrices et de formations sur les droits des personnes intersexuées à l'intention des professions concernées, en particulier celles qui peuvent être en contact avec des enfants intersexués, comme les enseignants et les professionnels des soins de santé ; iii) la diffusion parmi les groupes cibles concernés de toute documentation existante sur le sujet, comme les guides à l'intention des parents d'enfants intersexués.

<sup>31</sup> Par arrêté ministériel publié au Journal officiel 2711 / B / 24-06-2021, les personnes transgenres seront incluses parmi les autres groupes vulnérables pour les emplois supplémentaires prévus dans le programme chômage de l'OAED.

<sup>32</sup> The Status of Intersex People in Greece, BRING-IN, national Situational Analyses Report, Athens, March 2021, page 39, consultable à [Deliverables | Bring-In](#)



## II. DISCOURS DE HAINE ET VIOLENCE MOTIVÉE PAR LA HAINE

### A. Discours de haine<sup>33 34</sup>

35. Selon les statistiques de la police hellénique, 51 affaires de discours de haine ont été recensées en 2020, dont 34 en ligne. Il y en a eu 92 en 2019, dont 38 en ligne ; 63 en 2018 dont 39 en ligne ; 88 en 2017, dont 48 en ligne ; et 29 en 2016, dont 15 en ligne. En dehors de ces chiffres, les données sur le discours de haine sont rarement collectées de façon systématique.
36. L'ECRI recommande aux autorités de mettre en place un système complet de suivi du discours de haine, y compris en ligne, en s'appuyant sur l'expérience et les compétences de la police et du ministère public, des organismes de promotion de l'égalité et des institutions nationales des droits de l'homme, des organismes d'autorégulation et des organisations de la société civile concernées.
37. L'ECRI constate que les autorités ont agi à différents niveaux ces dernières années pour prévenir et combattre le discours de haine, qu'il se manifeste en ligne ou ailleurs.
38. La Grèce a ratifié le 25 janvier 2017 le Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité, relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques. Cet instrument est entré en vigueur en Grèce le 1er mai 2017.
39. Depuis que le Code pénal grec a été modifié par la loi 4619/2019, son article 184 prévoit que quiconque, publiquement, par tout moyen y compris l'internet, provoque ou incite à la commission d'un délit et met en danger l'ordre public, est passible d'un an d'emprisonnement ou d'une amende. S'il y avait intention d'accomplir des actes de violence contre des personnes définies par leurs caractéristiques raciales, leur couleur, leur origine nationale ou ethnique, leur ascendance, leur religion, leur handicap, leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leurs caractéristiques sexuelles, la peine maximale est de trois ans de prison.
40. L'article 8 de la loi 4779/2021 interdit aux médias audiovisuels de transmettre des incitations à la violence ou à la haine à l'encontre d'un groupe de personnes (ou de membres de ce groupe) défini par des caractéristiques de race, de couleur, d'origine nationale ou ethnique, d'ascendance, de religion, de handicap, d'orientation sexuelle, d'identité de genre ou de caractéristiques sexuelles<sup>35</sup>.
41. L'ECRI a également constaté la création d'un site internet de la police permettant de signaler les discours et crimes de haine. La division de la cybercriminalité de la police hellénique participe aussi à des actions de prévention et d'enquête contre le discours de haine en ligne.
42. Le procureur général a publié en 2018 des lignes directrices<sup>36</sup> sur le traitement des affaires de discours de haine.
43. Dans le domaine de l'autorégulation, le Code de conduite du journaliste, qui vaut pour la télévision et la radio, lui impose de traiter les membres de la population

<sup>33</sup> La RPG n° 15 de l'ECRI sur la lutte contre le discours de haine définit le discours de haine comme le fait de prôner, de promouvoir ou d'encourager sous quelque forme que ce soit le dénigrement, la haine ou la diffamation d'une personne ou d'un groupe de personnes, ainsi que le harcèlement, l'injure, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation ou la menace envers une personne ou un groupe de personnes et la justification de tous les types précédents d'expression au motif de la « race », de la couleur, de l'origine familiale, nationale ou ethnique, de l'âge, du handicap, de la langue, de la religion ou des convictions, du sexe, du genre, de l'identité de genre, de l'orientation sexuelle, d'autres caractéristiques personnelles ou de statut.

<sup>34</sup> Aux fins du présent rapport, on entend par crime de haine toute infraction pénale motivée par la haine ou des préjugés fondés sur un motif tel que la « race », la couleur, la langue, la religion, la nationalité, l'origine nationale ou ethnique, l'orientation sexuelle ou l'identité sexuelle, réelle ou présumée. Pour plus ample information sur la notion de crime de haine, voir <http://hatecrime.osce.org/what-hate-crime>.

<sup>35</sup> Article 14 paragraphe 2b.

<sup>36</sup> 2018/5.

sans discrimination. Le Conseil national de la radio et de la télévision (NCRTV) supervise les émissions de radio et de télévision. Il peut agir d'office ou à la suite d'une plainte. Il peut imposer des sanctions administratives, comme des amendes, et suspendre la transmission d'émissions de télévision ou de radio, voire toutes les émissions de l'opérateur en faute. Il peut agir promptement pour prévenir tout nouveau préjudice. Ses décisions sont publiées<sup>37</sup>. Soucieux de se prémunir contre les sanctions du Conseil national pour discours de haine, de nombreuses chaînes et stations grecques utilisent un dispositif technique qui décale légèrement dans le temps la diffusion des émissions en direct et permet de bloquer la diffusion de tout propos qui constituerait un discours de haine. L'ECRI juge que cela constitue une **bonne pratique**.

44. Le Code de déontologie du député grec (article 2 et paragraphe 1 de l'article 8) mentionne la prévention du discours de haine fondé sur l'origine raciale ou ethnique, les convictions politiques ou religieuses, le sexe, l'âge, le handicap ou l'orientation sexuelle (Journal officiel, A67/18.4.2016).
45. Malgré toutes les mesures ci-dessus, les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants, les Roms et les communautés LGBTI sont fréquemment en butte au discours de haine, émanant parfois même de responsables politiques voire d'agents de l'État et, pour ce qui est du discours de haine visant les personnes LGBTI, de représentants de l'Église orthodoxe grecque. Il est également apparu au cours de la visite de l'ECRI que les nouvelles directives données aux procureurs ont été largement ignorées : seule une dizaine d'affaires d'incitation à la haine a fait l'objet de poursuites pénales ces dix dernières années ; la majorité d'entre elles ne se sont pas soldées par une condamnation mais, dans le pire des cas, par la mise en accusation et la condamnation du plaignant pour diffamation<sup>38</sup>. Selon plusieurs interlocuteurs des ONG entendus par l'ECRI au cours de sa visite, les mécanismes d'autorégulation en place se seraient révélés insuffisants pour prévenir et combattre le discours de haine.
46. L'ECRI recommande donc aux autorités grecques de lancer des campagnes de sensibilisation du public contre le discours de haine pour souligner les dangers qu'il suscite ainsi que la fausseté et le caractère inacceptable de ses fondements, en s'appuyant sur les contre-discours de responsables politiques et religieux.

## **B. Violence motivée par la haine**

47. Selon les données communiquées par les autorités grecques à l'OSCE/BIDDH, 164 crimes de haine ont été signalés pour 2018 par la police, 128 pour 2017 et 40 pour 2016. En 2018, il y aurait eu 78 crimes de haine motivés par le racisme et la xénophobie, 2 par les préjugés contre les Roms et les Sintis, 8 par l'antisémitisme, 6 par les préjugés contre les musulmans, 6 par les préjugés contre les chrétiens, 3 par les préjugés contre les membres d'autres religions ou croyances, et 30 par les préjugés contre l'orientation sexuelle ou l'identité de genre<sup>39</sup>. Peu d'affaires ont

<sup>37</sup> Au cours de la période considérée, la NCRTV a pris cinq décisions qui intéressent l'ECRI. Meurtre de Zak Kostopoulos, militant queer et défenseur des droits humains tué le 21 septembre 2018 : une personne a parlé de l'affaire d'une manière LGBTI-phobe dans une émission d'une chaîne de télévision régionale d'Attique, à laquelle le Conseil national a infligé une amende de 150 000 euros. Des représentants du Conseil national ont expliqué à l'ECRI que l'amende était très élevée parce que les propos étaient susceptibles de promouvoir la discrimination contre les personnes LGBTI en général. La chaîne a par ailleurs dû diffuser une explication objective de l'affaire Kostopoulos et de la décision du Conseil national.

<sup>38</sup> L'une des poursuites relativement rares pour discours de haine à aboutir a été engagée contre un prêtre orthodoxe, condamné pour incitation à la violence contre des personnes homosexuelles (pour plus ample information, voir [Greek metropolitan sentenced to 7 months for "hate speech and incitement to violence" against homosexuals / OrthoChristian.Com](#)). Deux défenseurs des droits humains de l'ONG Greek Helsinki Monitor ont porté plainte contre un évêque orthodoxe grec pour incitation à la discrimination, à la haine ou à la violence à la suite d'une déclaration jugée antisémite qu'il avait publiée. La plainte a été rejetée en 2019 par le procureur chargé de l'affaire. L'évêque a alors porté plainte contre les militants de l'ONG en question, qui ont été condamnés le 15 février 2022 à un an de prison avec sursis pour fausses accusations (pour plus ample information, voir <https://www.amnesty.org/en/documents/eur25/5237/2022/en/> et "[Activists convicted of 'falsely accusing' Greek bishop of hate speech](#)", 15 février 2022, [The Guardian](#)).

<sup>39</sup> Communication de l'OSCE/BIDDH à l'ECRI, juillet 2021.



donné lieu à des poursuites en rapport avec les actes signalés<sup>40</sup>, et beaucoup moins encore se sont soldées par une condamnation (quatre en 2018, six en 2017 et deux en 2016).

48. Le Réseau d'enregistrement des violences racistes (RVRN)<sup>41</sup> a noté pour la période 2016-2020 un total de 521 actes de violence raciste. Dans 148 d'entre eux, les cibles étaient des réfugiés, des demandeurs d'asile ou des migrants, des personnes travaillant avec eux ou des centres d'hébergement. Dans 7, il s'agissait de citoyens grecs ciblés en raison de leur origine ethnique ou de leur couleur, et dans 28, les attaques étaient motivées par la religion. Dans 131 cas, les cibles étaient des personnes LGBTI et des défenseurs des droits humains visés en raison de leurs liens avec des communautés LGBTI<sup>42</sup>. Le nombre des condamnations pour crime de haine est remarquablement faible par rapport à celui des actes enregistrés<sup>43</sup>.

#### *Législation*

49. L'article 82A du Code pénal dit qu'il y a préjugé dès lors que la victime est choisie (ciblée) par l'auteur de l'infraction en raison de sa « race », de sa couleur, de son origine nationale ou ethnique, de son ascendance, de sa religion, de son handicap, de son orientation sexuelle, de son identité de genre ou de ses caractéristiques de genre. En pratique, la police, les procureurs et les juges ne semblent guère enclins à enquêter sur les délits à caractère raciste, à en poursuivre les auteurs et à les condamner en vertu de l'article 82A<sup>44</sup>. Depuis l'adoption de l'article 21 de la loi 4356/2015, il n'est plus nécessaire de prouver que l'auteur était motivé par la haine envers la victime pour que l'acte soit passible de peines plus sévères comme ayant caractère raciste : il suffit de montrer que la victime a été ciblée par l'auteur sur la base de ses caractéristiques.

#### *Réponse au crime de haine, y compris la violence motivée par la haine*

50. L'article 82A du Code pénal a malheureusement un impact toujours assez limité dans les affaires pénales récentes. Des enquêtes sur les délits motivés par des préjugés ont pris du retard. Dans un certain nombre de cas, la police n'a pas recherché l'éventuelle motivation raciste et les procureurs n'ont pas non plus envisagé cette éventualité<sup>45</sup>. L'une des principales constatations de l'Ombudsman grec (Mécanisme national d'enquête sur les actes arbitraires) est à ce propos que les victimes ne sont trop souvent pas interrogées dans les formes et que les preuves médicales et autres sont négligées. Ou alors, la victime n'est convoquée par les enquêteurs que plusieurs mois après l'acte, ce qui la rend souvent difficile à trouver, surtout s'il s'agit de demandeurs d'asile. Un exemple concret a été observé en avril 2019, lorsque des habitants de l'île de Lesbos ont attaqué des demandeurs d'asile qui protestaient contre les conditions notoirement mauvaises du camp de Mória<sup>46</sup>. L'enquête a identifié 26 des agresseurs présumés. La date de l'audience n'était pourtant toujours pas fixée en novembre 2021.

---

<sup>40</sup> 6 en 2016 ; 46 en 2017 et 17 en 2018.

<sup>41</sup> Le réseau d'enregistrement de la violence raciste (Racist Violence Recording Network, RVRN) est un groupe de plus d'une cinquantaine d'ONG créé conjointement en 2011 avec la Commission nationale des droits de l'homme et le HCR.

<sup>42</sup> Communication du RVRN à l'ECRI, 3 août 2021.

<sup>43</sup> Commission nationale grecque des droits de l'homme : page 16 de ses observations du 28 septembre 2021 sur le rapport combiné des 23<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> rapports périodiques de la Grèce au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

<sup>44</sup> Commission nationale grecque des droits de l'homme : page 12 de ses observations sur le rapport combiné des 23<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> rapports périodiques de la Grèce au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

<sup>45</sup> Communication du RVRN à l'ECRI, 3 août 2021, page 10.

<sup>46</sup> Ce camp de quelque 13 000 réfugiés a été détruit par un incendie en septembre 2020. De nouveaux camps ont été construits depuis, mais il leur est reproché de trop ressembler à des prisons <https://fragdenstaat.de/en/blog/2021/10/22/how-the-eu-supports-the-construction-of-prison-like-refugee-camps/>.

51. L'ECRI s'inquiète de ce qui lui est apparu au cours de sa visite comme une réticence générale de la police et des procureurs à envisager la motivation haineuse dans les enquêtes de police et à poursuivre les crimes de haine en tant que tels. Cet état de choses est confirmé par la disproportion entre le nombre des crimes de haine enregistrés et celui des poursuites et condamnations pour infraction motivée par la haine.
52. Les enseignements de l'école de police comportent actuellement des cours sur la lutte contre la discrimination, le racisme et la xénophobie, ainsi que sur les droits des personnes LGBTI. Des formations à la lutte contre la violence raciste ont été suivies par 151 agents de la police en 2021 au titre de la formation continue. Un programme de formation plus large visant 17 000 agents en exercice, a été lancé le 21 février 2022 ; il porte sur le racisme et la violence domestique, ainsi que sur la protection des personnes LGBTI et des personnes handicapées.
53. Il y a à l'heure actuelle des policiers spécialisés dans la lutte contre la violence raciste dans 70 services de police<sup>47</sup>. Selon des sources de la société civile rencontrées par l'ECRI, ils s'acquittent de leur mission de façon exemplaire, contrairement à nombre de leurs collègues non spécialisés.
54. Il y a également 24 procureurs spécialisés dans les enquêtes sur les crimes à caractère raciste. La circulaire no 5/2018 du procureur général systématise le traitement de toutes les affaires de discours de haine et de violence motivée par la haine. Les procureurs ont reçu pour consigne de chercher à réunir les preuves d'un motif fondé sur un préjugé<sup>48</sup>.
55. La formation initiale des juges et des procureurs à l'École nationale de la magistrature comprend des cours sur les droits humains, ainsi que des cours spécialisés sur le racisme, la xénophobie et la législation relative à l'immigration. Les autorités grecques ont signalé à l'ECRI sept décisions de justice dans lesquelles les prévenus ont été condamnés pour des infractions dont la motivation à caractère raciste ou LGBTI-phobie a été admise par le tribunal, y compris un meurtre raciste dont les auteurs ont été condamnés à 21 ans et 5 mois de prison.
56. Dans un arrêt rendu le 7 octobre 2020, la Cour d'appel pénale d'Athènes a déclaré les sept membres de la direction du mouvement « Aube dorée » coupables de diriger une organisation criminelle<sup>49</sup>.

#### *Soutien aux victimes de crimes de haine*

57. La police hellénique a mis en place une ligne d'assistance téléphonique accessible en permanence spécialisée dans la lutte contre la violence raciste (voir paragraphe 53) où peuvent être signalées, de manière confidentielle et/ou anonyme, les présomptions d'actes à motivation raciste. Elle fournit des informations sur les services d'assistance aux victimes, ainsi que sur leurs droits, comme le font aussi les unités de police antiracistes quand les victimes les contactent directement. Les personnes qui appellent la ligne d'assistance sont parfois aussi dirigées vers le RVRN, qui peut les aider davantage, y compris dans des langues autres que le grec ou l'anglais. La ligne directe n'est toutefois pas accessible dans l'ensemble du pays. L'ECRI encourage les autorités à faire en sorte qu'elle le soit.
58. L'article 61 de la loi 4478/2017 fait obligation aux policiers auxquels sont signalés des discours ou des crimes de haine d'aiguiller les victimes vers des services

---

<sup>47</sup> Deux services des sous-directions de la police nationale de sécurité, rattachés aux directions de la police de sécurité d'Attique et de Thessalonique, et 68 bureaux des services régionaux de la police de sécurité luttent contre la violence à caractère raciste.

<sup>48</sup> En s'appuyant par exemple sur des indicateurs comme les propos ou gestes insultants envers la victime avant ou pendant l'acte, les déclarations faites avant l'acte qui suggèrent la préméditation, les rapports avec des groupes organisés et les circonstances de l'acte (heure, lieu, symboles, slogans, affiches, brochures, graffiti trouvés sur place, ou altercations entre la victime et l'auteur pour des motifs ethniques, religieux ou culturels).

<sup>49</sup> Avec renvoi au cinquième rapport de l'ECRI sur la Grèce (2015), notamment aux paragraphes 75 et 76.

d'assistance. Les infractions peuvent aussi être signalées sur le site internet de la police hellénique. L'article 44, paragraphe 1, de la loi 3386/2005 dit que des permis de séjour peuvent être délivrés pour raisons humanitaires aux victimes d'infractions à caractère raciste, pour autant que l'affaire ait donné lieu à une décision de justice et/ou que la victime nécessite un traitement médical. L'ECRI estime que cela constitue une **bonne pratique**.

59. Le ministère de la Justice a récemment produit dans neuf langues<sup>50</sup> avec le Conseil national contre le racisme et l'intolérance un guide qui présente aux victimes de crimes de haine le cadre juridique relatif aux droits des victimes d'infractions à caractère raciste, les démarches que doivent faire les personnes affectées par une infraction de ce type, et les services susceptibles de les aider<sup>51</sup>. Il devrait être distribué dans les services de police et du ministère public, par les organisations de la société civile, les hôpitaux publics et les centres d'accueil des migrants. L'ECRI encourage les autorités à faciliter l'accès des victimes à une assistance ou une voie de recours, en plus de la publication du guide dans un plus grand nombre de langues (dont le romani).

### III. INTÉGRATION ET INCLUSION

#### A. Migrants

60. Le HCR estime que la Grèce accueillait à la fin du mois d'octobre 2021 près de 95 000 personnes arrivées après 2015. La grande majorité d'entre elles sont officiellement enregistrées comme réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire ou demandeurs d'asile. La plupart sont en Grèce continentale<sup>52</sup>.
61. L'intégration figure parmi les six priorités de la politique grecque de gestion des migrations annoncée par le Premier ministre grec en mai 2021. Cette politique n'avait toutefois débouché en mars 2022 sur aucune mesure concrète d'intégration. Un nombre relativement important de projets impliquant des institutions publiques grecques, des acteurs de la société civile et des organisations internationales<sup>53</sup>, concourent en outre à l'intégration des migrants et des demandeurs d'asile et les assistent en matière d'éducation, de logement et d'emploi. Certains de ces acteurs et institutions soutiennent l'intégration dans une multitude de domaines<sup>54</sup>.
62. De nombreuses ONG fournissent un remarquable travail d'assistance aux migrants, mais leur liberté d'action a été restreinte par l'arrêté ministériel du 14 avril 2020 visant à réglementer le fonctionnement des ONG grecques et étrangères en durcissant les règles relatives à l'enregistrement des ONG et de tous leurs membres dont les activités touchent à la protection internationale, à la migration, au relogement ou à l'intégration sociale des migrants. Le but était de rendre le travail des ONG plus transparent<sup>55</sup>.

---

<sup>50</sup> Anglais, français, farsi, ourdou, arabe, pachto, albanais, russe et géorgien.

<sup>51</sup> Consultable à [https://moj.gov.gr/wp-content/uploads/2022/02/Guide\\_for\\_the\\_rights\\_of\\_hate\\_crime\\_victims\\_02022022.pdf](https://moj.gov.gr/wp-content/uploads/2022/02/Guide_for_the_rights_of_hate_crime_victims_02022022.pdf)

<sup>52</sup> Au cours de la période considérée ici, il a été fait état, notamment par le HCR et des ONG, de l'absence d'enquêtes effectives sur des allégations de refoulement de demandeurs d'asile. L'ECRI juge que d'autres organes et organisations partenaires du Conseil de l'Europe, en particulier la Cour européenne des droits de l'homme, la Commissaire aux droits de l'homme et le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT), sont mieux placés, en raison de leurs mandats respectifs, pour se pencher sur cette question, ce qu'ils ont d'ailleurs fait. Elle a toutefois conscience que si ces allégations sont véridiques, moins de demandeurs d'asile ont réussi à entrer sur le territoire grec ces dernières années, ce qui se répercute sur le nombre de réfugiés, de bénéficiaires de la protection subsidiaire et de demandeurs d'asile séjournant dans le pays, ainsi que sur le déploiement des politiques d'intégration les concernant.

<sup>53</sup> Notamment le HCR et l'OIM.

<sup>54</sup> Un exemple en est donné par la création des centres d'intégration des migrants, dont 11 existent et fonctionnent dans le cadre des centres communautaires municipaux. Ces centres, créés par le ministère des Migrations et de l'Asile, moyennant le soutien financier de l'UE, fournissent des informations, des services et des conseils sur l'intégration des migrants ainsi que des contacts, y compris avec des prestataires de services, qu'il s'agisse d'organismes publics ou de la société civile. Les centres eux-mêmes organisent notamment des cours de grec et aident les migrants, y compris ceux qui ont obtenu l'asile, à prendre pied sur le marché du travail. D'autres centres sont en cours de création.

<sup>55</sup> Journal officiel grec 2020, décision n° 3063.

63. Avec l'adoption le 14 avril 2020 de la décision ministérielle conjointe n° 3063 sur le fonctionnement du registre<sup>56</sup> des ONG grecques et étrangères qui s'occupe de questions liées à l'asile, à la migration et à l'intégration sociale sur le territoire grec, et sur le registre de leurs membres<sup>57</sup>, les règles d'enregistrement et de fonctionnement de ces ONG ont été rendues plus strictes. Les autorités grecques ont expliqué à la délégation de l'ECRI qu'elles l'avaient fait dans un souci de transparence et de coordination, ainsi que de protection des ONG et des bénéficiaires de leur travail. On lit toutefois dans un avis du Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG (créé par la Conférence des ONG du Conseil de l'Europe pour examiner la législation relative aux ONG et sa mise en œuvre à la lumière des normes internationales) que la décision du gouvernement grec empêche presque totalement les ONG actives dans les domaines de l'asile, de la migration et de l'inclusion sociale de fournir le moindre service et fait obstacle à leur accès à des financements du gouvernement et de l'UE<sup>58</sup>. La Commissaire du Conseil de l'Europe aux droits de l'homme<sup>59</sup> et Amnesty International<sup>60</sup> se sont inquiétés du mode de fonctionnement pratique du registre : les décisions seraient empreintes d'arbitraire ou de subjectivité en matière d'enregistrement, et les autorités auraient activement cherché à exclure certaines ONG expérimentées en matière d'assistance aux migrants. Dans un cas, les autorités ont rejeté la demande d'une ONG qui se proposait d'assister juridiquement les personnes menacées d'expulsion, arguant qu'elle voulait mener des activités illégales<sup>61</sup>. Des ONG ont été condamnées à de lourdes amendes pour avoir distribué à des migrants de la nourriture<sup>62</sup>, leur avoir fourni des douches ou leur avoir construit des abris<sup>63</sup>. L'ECRI craint que ces pratiques d'enregistrement n'empêchent les acteurs de la société civile d'apporter une aide indispensable aux migrants.

64. L'ECRI recommande aux autorités grecques de revenir sur les nouvelles règles d'enregistrement des ONG et de faire en sorte que ces dernières puissent fournir les services d'assistance dont ont besoin les migrants, y compris les demandeurs d'asile et les réfugiés statutaires.

### *Éducation*

65. Les élèves migrants bénéficient d'un soutien ou de travaux pratiques en langue grecque dans des classes dites « d'accueil » d'écoles primaires et secondaires des « zones d'éducation prioritaire » (ZEP). Ces classes d'accueil sont ouvertes à tous les élèves issus de groupes sociaux vulnérables n'ayant qu'une mauvaise, voire aucune connaissance de la langue grecque (élèves nés à l'étranger, y compris réfugiés, Grecs rapatriés, Roms, membres de la minorité musulmane de Thrace, etc.).

66. Depuis l'année scolaire 2016-2017, le ministère de l'Éducation et des Affaires religieuses organise des cours de l'après-midi appelés « structures pédagogiques d'accueil pour l'éducation des réfugiés » (DYEP en grec). Les demandeurs d'asile mineurs et les enfants auxquels a été accordé l'asile peuvent, en milieu urbain, assister aux classes ordinaires avec les enfants grecs avant de suivre les classes des DYEP l'après-midi. Ce dispositif temporaire vise spécifiquement à préparer les

<sup>56</sup> Le registre des ONG a été introduit par la décision ministérielle n° 7586/2018.

<sup>57</sup> Le registre des membres des ONG a été introduit par l'article 191 de la loi 4662/2020.

<sup>58</sup> Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG, Conseil de l'Europe, Addendum à l'avis sur la compatibilité avec les normes européennes des amendements récents et prévus de la législation grecque sur l'enregistrement des ONG (2020).

<sup>59</sup> Lettre de la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, 3 mai 2021, consultable à : <https://rb.gy/n6hhus>

<sup>60</sup> Amnesty international, Grèce : Regulation of NGOs working on migration and asylum threatens civ space, 31 juillet 2020, consultable à <https://bit.ly/3rsGjYW>

<sup>61</sup> [Joint statement by 19 organisations active on refugee issues in Greece - R.S.A. \(rsaegean.org\)](https://www.rsaegean.org/)

<sup>62</sup> L'article 96 de la loi n° 4368/16 réserve à l'armée la gestion de l'aide humanitaire dans les zones sensibles. Les ONG qui y fournissent de la nourriture et un abri sont donc passibles de sanctions.

<sup>63</sup> Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG, Conseil de l'Europe, Avis sur la compatibilité avec les normes européennes des amendements récents et prévus de la législation grecque sur l'enregistrement des ONG (2020).

enfants qui vivent en centres d'hébergement pour réfugiés à leur intégration progressive dans le système éducatif. Il fonctionne dans les écoles primaires et secondaires publiques. Selon un rapport publié en septembre 2021 par le Conseil grec pour les réfugiés et l'ONG Save the Children, 60 % seulement des enfants d'âge scolaire qui y ont droit sont inscrits dans une DYEP, et 14 % seulement assistent effectivement à ces cours.

67. Les difficultés proviennent non seulement de l'insuffisance des effectifs d'enseignants disponibles et des capacités logistiques, mais aussi de l'attitude de certains parents. D'aucuns craignent en effet que la présence d'enfants réfugiés ne fasse baisser le niveau. On peut par exemple citer un cas survenu en 2019 sur l'île de Samos : des parents n'avaient pas envoyé leurs enfants à l'école primaire « pour raison de santé », mais c'était en fait pour protester contre l'admission d'enfants migrants dans les classes. Les enfants sont ensuite retournés à l'école, les autorités locales ayant menacé de poursuivre les parents en justice.
68. Le ministère de l'Éducation et des Affaires religieuses nomme des coordinateurs de l'éducation des réfugiés dans tous les grands centres d'hébergement de réfugiés. Ils sont responsables de tous les aspects de l'intégration des enfants réfugiés dans les écoles, et font ainsi la liaison entre les élèves, les parents, les directeurs d'établissements et les enseignants. Leur travail a laissé à l'ECRI une impression favorable. Les taux de décrochage scolaire sont néanmoins assez élevés, nonobstant les quelques cas de réfugiés entrant à l'université.
69. Les enfants demandeurs d'asile bénéficient d'autres soutiens que celui de ces coordinateurs. Le projet « École pour tous — Intégration des enfants réfugiés dans les écoles grecques », par exemple, est réalisé par le ministère de l'Éducation et des Affaires religieuses dans des écoles qui accueillent des élèves réfugiés dans toute la Grèce<sup>64</sup>. Deux autres actions méritent une mention : le programme d'apprentissage accéléré, mis en place par l'Institut pour la politique de l'éducation, en liaison avec des partenaires universitaires et l'UNICEF, qui a fourni du matériel pédagogique et d'apprentissage pour aider les élèves aux antécédents culturels et linguistiques différents, ainsi que les enseignants travaillant en classe ou à l'accueil dans les établissements d'enseignement secondaire ; et le projet intitulé « Évaluation des connaissances des migrants nouvellement arrivés en sciences et mathématiques à l'aide de matériel pédagogique augmenté — Évaluation augmentée », qui court pour trois ans à compter du 1er novembre 2020, et a débouché sur le développement de documents, de pratiques et de compétences d'évaluation des acquis en mathématiques et en sciences naturelles chez les migrants nouvellement arrivés.
70. Des problèmes persistent, malgré ces mesures visant à améliorer l'accès des enfants demandeurs d'asile à l'éducation. Dans une décision du 26 janvier 2021, le Comité européen des droits sociaux a constaté de multiples violations de la Charte sociale européenne, notamment une violation du paragraphe 2 de son article 17, en raison du manque d'accès à l'éducation des enfants migrants accompagnés et non accompagnés sur plusieurs îles<sup>65</sup>.
71. Plusieurs des interlocuteurs issus de la société civile qu'a rencontrés l'ECRI au cours de sa visite ont fait état de récentes améliorations dans les dispositions pratiques prises en vue de l'éducation des enfants demandeurs d'asile, et ainsi d'une amélioration des taux réels de fréquentation des écoles, ce qui est un bon signe. L'ECRI encourage vivement les autorités à poursuivre leurs efforts d'amélioration de l'accès des enfants migrants à l'éducation, y compris sur les îles.

---

<sup>64</sup> The European Wergeland Centre (theewc.org) (avec le Conseil de l'Europe)

<sup>65</sup> Commission internationale de juristes (CIJ) et Conseil européen sur les réfugiés et exilés (CERE) c. Grèce, réclamation n° 173/2018, paragraphes 199-209.

72. Cinq centres d'intégration des migrants offrent aux migrants adultes, y compris ceux qui ont obtenu l'asile, des cours gratuits de langue grecque et des cours de culture grecque. Chacun détermine le contenu et la durée des cours. Tous les migrants et bénéficiaires de la protection internationale qui résident dans les communes concernées peuvent les suivre gratuitement. Des écoles dites « de la deuxième chance », initialement créées pour les Grecs en décrochage scolaire qui souhaitent ensuite reprendre leurs études, sont ouvertes à toutes les catégories d'élèves migrants, dont certains ont mis cette offre à profit. L'ECRI se félicite que les centres d'intégration des migrants proposent des cours, exemple qu'elle encourage d'autres communes à suivre, et que l'accès aux écoles de la deuxième chance ait été ouvert aux migrants.

#### *Logement*

73. L'arrêt récent de l'aide au logement pour les réfugiés statutaires et les demandeurs d'asile déboutés inquiète l'ECRI. La première phase du plan, reportée d'avril à mai 2020 en raison des restrictions imposées par la pandémie de Covid-19, a affecté plus de 11 000 personnes, qui ont dû quitter leur logement avant le 1er juin 2020, cela en raison d'une modification de la législation grecque, entrée en vigueur le 11 mars 2020, qui impose aux réfugiés et aux bénéficiaires de la protection subsidiaire de quitter leur logement dans les 30 jours (au lieu de six mois) après la reconnaissance de leur statut. Les réfugiés et les bénéficiaires de la protection subsidiaire restent toutefois souvent plus longtemps dans les centres d'accueil, où ils continuent en fait d'être logés et nourris et de bénéficier d'autres services.
74. L'ECRI a visité l'un des centres d'hébergement de longue durée pour demandeurs d'asile à Diavata, près de Thessalonique. Elle a retiré une impression plutôt favorable des installations, qui comprenaient une école informelle pour les enfants en bas âge. La Casa Base, administrée par des ONG extérieures au centre lui-même, proposait d'autres activités éducatives et des formations aux adolescentes et aux femmes, ainsi qu'un club de photographie.
75. Le programme HELIOS, financé par la Commission européenne et réalisé par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), offre aux migrants ayant obtenu l'asile des aides au logement, des cours d'intégration<sup>66</sup> et d'autres actions. Quelque 32 000 réfugiés se sont inscrits à ce programme jusqu'à présent, dont 15 000 environ y participent activement. Si et quand les demandeurs d'asile se voient accorder l'asile, ils doivent changer de régime d'aide au logement. L'OIM peut les soutenir en les aidant à obtenir un bail, puis des aides financées par le programme HELIOS à la location d'un logement sur le marché privé<sup>67</sup>. Ces aides financières ne sont cependant versées qu'une fois le contrat signé<sup>68</sup>. L'OIM tient un site web d'offres de locations à prix raisonnables. Les aides à la location sont toutefois limitées à 12 mois<sup>69</sup>.

---

<sup>66</sup> Cours de langue et transmission de compétences sociales locales, par exemple.

<sup>67</sup> Si l'appartement est loué non meublé, l'OIM peut fournir une aide financière à l'achat de meubles.

<sup>68</sup> Amnesty International (10 septembre 2021), Communication d'Amnesty International pour le sixième cycle de monitoring de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) : Grèce, p. 3-4, et note 9, avec renvoi à Amnesty International, soumission au Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à un logement convenable : COVID-19 et le droit au logement, juillet 2020, consultable à <https://www.amnesty.org/en/documents/ior40/2626/2020/en>. Pour plus de détails sur les développements plus récents, voir : <https://www.refugeesinternational.org/reports/2020/12/21/7z5xegmkuq5p3lob24hmxp3l0zy7oc> ; <https://medium.com/are-you-syrious/ays-special-from-greece-the-ongoing-failure-of-accommodation-programs-3d6677ed415c> ; <https://asylumineurope.org/reports/country/greece/content-international-protection/housing/> ; <https://www.rescue-uk.org/press-release/over-two-thousand-refugees-greece-risk-homelessness-support-programme-closes-warns-irc>.

<sup>69</sup> Avec trois mois supplémentaires si le réfugié accepte de louer un appartement dans une zone rurale plus écartée, où le prix des locations est inférieur.



## Emploi

76. Selon les statistiques officielles, le taux d'emploi général en Grèce était en 2020 de 61,1 %, mais de 56,4 % parmi les personnes résidant en Grèce non nées dans le pays ou un autre pays membre de l'UE. Si la différence est relativement modeste, l'écart des taux de chômage (différence entre les taux de personnes inscrites comme en recherche d'emploi et de celles qui ont un emploi) était beaucoup plus marqué entre citoyens grecs et personnes issues de l'immigration hors UE, avec 16,3 % de Grecs au chômage en 2020 contre 29,1 % des personnes issues de l'immigration hors UE.
77. Les demandeurs d'asile peuvent commencer à chercher un emploi six mois après avoir soumis leur demande d'asile. L'OIM leur fournit une évaluation des compétences et les aiguille vers des employeurs. Entre 15 % et 20 % des réfugiés statutaires sont titulaires d'un diplôme d'études supérieures. Il existe en Grèce un système de reconnaissance des qualifications étrangères. Il est toutefois lent, et les réfugiés ont rarement en leur possession les diplômes qui leur ont été délivrés dans leur pays d'origine. Il y a fréquemment pénurie de travailleurs dans les régions où l'économie locale repose sur le tourisme ou l'agriculture, ce qui crée de bonnes possibilités d'emploi pour les réfugiés.
78. L'ECRI recommande aux autorités grecques de prendre des mesures pour faciliter et accélérer la reconnaissance des diplômes et autres qualifications délivrées à l'étranger afin d'améliorer en particulier l'employabilité des réfugiés statutaires, avant l'expiration de toutes les aides publiques qui leur sont ouvertes, y compris en matière de logement.

## Naturalisation

79. Un peu moins de 200 000 immigrés sont titulaires d'un permis de séjour permanent ou de longue durée (dix ans le plus souvent) en Grèce. Le Code de la citoyenneté grec assortit la naturalisation de certaines conditions<sup>70</sup>.
80. Outre les exigences techniques à remplir, les candidats à la naturalisation doivent avoir une connaissance suffisante de la langue grecque<sup>71</sup>, être bien intégrés dans la vie économique et sociale du pays, connaître l'histoire, la civilisation, la géographie et les institutions politiques grecques. Ces connaissances sont contrôlées par un examen écrit<sup>72</sup>. À titre d'exemple, les autorités grecques ont indiqué à l'ECRI que 83 % des candidats avaient été reçus à une session précédente de 2021 de l'examen, soit un niveau de difficulté adapté. L'Ombudsman grec a suivi, le 8 novembre 2021, une journée d'examen de citoyenneté grecque à laquelle les taux de réussite ont été beaucoup plus bas selon les médias (moins de 50 %)<sup>73</sup>; il a ensuite recommandé aux autorités d'ajuster le niveau de difficulté des documents utilisés dans l'examen et d'y faire employer une langue plus simple<sup>74</sup>, suggestions que l'ECRI fait siennes.
81. Les procédures et exigences de naturalisation des enfants nés en Grèce sont très allégées. Quelque 9 900 d'entre eux ont par exemple obtenu la nationalité grecque en 2020.

<sup>70</sup> Le demandeur doit par exemple en général avoir résidé en Grèce en situation régulière et en permanence pendant sept années sans interruption avant le dépôt de la demande, ou trois années continues dans certains cas. Il doit être titulaire de l'une des catégories de permis de séjour visées dans le Code de la citoyenneté, notamment le permis de séjour de longue durée, le permis de séjour de deuxième génération, le permis de séjour accordé aux réfugiés ou aux bénéficiaires de la protection subsidiaire, le permis de séjour pour conjoints de citoyens grecs ou de l'UE ou parents d'un citoyen grec mineur, ou le permis de séjour pour apatride. Certains critères de naturalisation ont été révisés en 2020 : les candidats à la naturalisation doivent désormais avoir une résidence fiscale en Grèce et un revenu d'au moins 6 500 euros par an s'ils sont célibataires. Ce montant augmente de 10 % par membre de la famille à charge.

<sup>71</sup> Le niveau requis correspond à peu près à B2. Pour une explication des niveaux, voir Cadre européen commun de référence pour les langues à <https://www.coe.int/fr/web/common-european-framework-reference-languages/level-descriptions>.

<sup>72</sup> Il y avait aussi un oral, aboli en 2021.

<sup>73</sup> Voir [Συνήγορος Πολίτη: Αδιάβλητες εξετάσεις ιθαγένειας χρειάζονται αλλαγές- Απάντηση Βορίδη \(skai.gr\)](#) (uniquement en grec).

<sup>74</sup> Information communiquée par le bureau de l'Ombudsman grec.



### *Regroupement familial*

82. Le ressortissant d'un pays tiers qui réside légalement en Grèce pendant deux ans a le droit de demander que les membres de sa famille soient admis à entrer dans le pays et à y résider. La demande est en général soumise et examinée alors que les membres de ladite famille résident hors du territoire grec<sup>75</sup>. Une des conditions du regroupement est que la famille dispose d'un logement convenable et de revenus réguliers suffisants, sans recours à l'aide sociale. Le revenu du membre de la famille qui vit déjà en Grèce ne doit pas être inférieur au salaire minimum, majoré de 20 % pour le conjoint et de 15 % par enfant. Le demandeur résidant en Grèce doit en outre disposer d'une couverture médicale complète, offrant toutes les prestations accordées à la catégorie équivalente de ressortissants grecs assurés, couvrant également le cas échéant les membres de sa famille. En revanche, le réfugié statutaire qui demande le regroupement familial dans les trois mois après réception de la notification de son statut est exempté des exigences de revenu et de couverture médicale. Les réfugiés statutaires mineurs en sont eux aussi exemptés, sans la limite des trois mois<sup>76</sup>.

### **B. Roms**

83. Certaines estimations chiffrent à quelque 265 000 le nombre de Roms vivant en Grèce (2,47 % de la population)<sup>77</sup> ; ils préfèrent être qualifiés de « Roms grecs ». Lors de la visite de l'ECRI, les autorités grecques ont pour leur part évalué la population rom de Grèce à 110 000 personnes seulement. Les centres communautaires roms (beaucoup de bien a été dit à l'ECRI de leur travail pendant sa visite) aident les Roms non enregistrés à leur naissance ou ultérieurement à se faire enregistrer.
84. Il existe au total 354 sites d'habitation de Roms en Grèce. Les autorités les ont répartis en trois types : I, II et III.
85. Le type I, a-t-il été dit à l'ECRI, consiste essentiellement en logements de fortune, y compris des tentes, sans raccordement aux réseaux (électricité ou eau, par exemple). Il y a 76 campements classés dans cette catégorie. Les sites de type II, au nombre de 159, comportent des logements comparables à ceux du type I, mais aussi de véritables maisons raccordées aux réseaux. Les 119 sites de type III ne diffèrent guère des quartiers défavorisés voisins habités par des Grecs de la population majoritaire.
86. La population rom de Grèce comporte plusieurs communautés. Les principales catégories de Roms de Grèce sont : (a) les Roms nomades ; (b) les communautés roms installées de longue date ; (c) les migrants roms récemment venus d'autres pays de l'UE ; (d) les Roms dits assimilés (qui peuvent ne pas se considérer eux-mêmes comme Roms) ; (e) les membres Roms de la minorité musulmane de Thrace, qui bénéficient de la protection des minorités dans le cadre du Traité de Paix de Lausanne de 1923. Certains Roms sont par ailleurs arrivés récemment de pays non membres de l'UE.
87. Les Roms vivent très souvent isolés du reste de la population grecque. Ils se mêlent davantage à la population locale à quelques endroits, comme Sainte-Barbara, Aigaleo et Ilion en Attique, ou Saint-Athanase et d'autres quartiers de la ville de Serres en Macédoine centrale.
88. Le décret présidentiel no 84/17-7-2019 a transféré les compétences de l'ancien Secrétariat spécial pour l'intégration des Roms au Secrétariat général pour la solidarité sociale et la lutte contre la pauvreté du ministère du Travail et des Affaires sociales ; c'est lui qui est à présent chargé de la définition, de la

<sup>75</sup> Articles 69 à 77 de la loi n° 4251/2014 (Code de l'immigration et de l'intégration sociale).

<sup>76</sup> Article 14, paragraphe 3, décret présidentiel 131/2006.

<sup>77</sup> Commission européenne, [Roma inclusion in Greece](#), Funding, strategy, facts and figures and contact details for national Roma contact points in Greece.

coordination, du contrôle et de la mise en œuvre des politiques d'inclusion des Roms.

89. La nouvelle stratégie nationale et le plan d'action national 2021-2030 pour l'inclusion sociale des Roms ont été préparés et mis en consultation publique en 2021. Le document s'articule autour de quatre piliers dont ressortent ses grandes priorités d'action : i) prévenir et combattre la pauvreté et l'exclusion sociale des Roms ; ii) renforcer l'égalité d'accès des Roms aux services sociaux d'intérêt général ; iii) prévenir et combattre l'antitsiganisme et la discrimination ; iv) promouvoir la participation des Roms.

90. Il a été indiqué à l'ECRI qu'un groupe de travail doit être constitué et chargé de renforcer la coopération avec et entre les collectivités régionales et locales et d'améliorer l'efficacité des mesures d'intégration des Roms par autonomisation au niveau régional et local. Il sera formé de 25 experts à plein temps, dont au moins quatre médiateurs.

- Éducation

91. Les données des autorités grecques indiquent que 1 442 élèves roms (812 garçons et 630 filles) ont fréquenté des établissements d'enseignement secondaire au cours de l'année scolaire 2020-2021. Le niveau d'éducation des Roms reste cependant bas par rapport aux autres pays de l'UE et à la population grecque majoritaire<sup>78</sup>. La proportion de Roms âgés de 18 à 24 ans prématurément déscolarisés est très élevée (92 %).

92. Les autorités grecques expliquent que l'administration des établissements scolaires se montre très souple en ce qui concerne les documents nécessaires à l'inscription des Roms à l'école. Une carte de scolarisation<sup>79</sup> facilite par ailleurs aux élèves roms le passage d'un établissement à l'autre quand leurs parents nomades changent de lieu de résidence. L'ECRI considère cette carte comme une **bonne pratique**.

93. Selon les autorités, le décrochage scolaire est en baisse chez les enfants roms. Elles ont admis qu'il est parfois imputable au mariage précoce traditionnel chez les filles roms.

94. Des sources de la société civile ont signalé l'existence de classes exclusivement composées d'élèves roms dans la commune de Sofades, près de la ville de Karditsa. Les autorités grecques ont expliqué que la loi veut que tout enfant soit d'ordinaire inscrit dans l'établissement le plus proche de son lieu de résidence. La composition des classes reflète donc celle de la population locale, et il peut y avoir de fortes proportions d'enfants roms dans certains établissements.

95. Des membres de communautés roms ont également indiqué à l'ECRI que le nombre d'écoles est insuffisant pour accueillir les élèves roms à quelques endroits. Au cours de la visite de l'ECRI, il a été fait mention d'un campement rom qui ne figure pas dans le plan d'urbanisme et n'est pas desservi par les transports publics, ce qui y empêche pratiquement la plupart des enfants roms d'aller à l'école.

96. Compte tenu de ce qui précède, l'ECRI recommande aux autorités grecques de créer l'infrastructure nécessaire et de prendre un train de mesures pour obtenir une augmentation significative de la proportion d'enfants roms, y compris les filles, allant au bout de leur scolarité obligatoire.

97. Sur un registre positif, l'ECRI a relevé que, pendant la pandémie de Covid-19, les autorités ont, à certains endroits, distribué aux élèves roms des tablettes informatiques avec 3 Go de connexion à l'internet. Certaines de ces tablettes,

<sup>78</sup> Selon l'enquête EUMIDISI (2016), le niveau d'éducation de la population rom en Grèce est bas, avec la proportion la plus forte de Roms sans aucune éducation formelle dans les trois groupes d'âge parmi les 9 États membres de l'UE ayant participé à l'enquête : 42 % chez les 16-24 ans, 56 % chez les 24-44 ans et 82 % chez les plus de 45 ans.

<sup>79</sup> Dite « carte de Rom ».

propriété de l'école locale, étaient seulement prêtées ; ailleurs, les enfants vulnérables, dont des Roms, ont reçu des bons d'une valeur de 200 euros pour s'acheter une tablette, qu'ils ont pu garder.

### *Logement et emploi*

98. Une législation complète, dont une partie adoptée en 2017 et 2018, vise à améliorer les conditions de logement des Roms dans les sites des trois types. Ces mesures comprennent le relogement et le raccordement aux réseaux de base comme l'électricité, l'eau et les égouts. Onze communes ont récemment demandé des financements pour ces modifications d'infrastructure<sup>80</sup>. Le relogement locatif peut donner lieu au versement d'aides au logement facilitant le transfert des sites existants vers des zones d'habitation au sein de l'agglomération dès lors que certaines conditions sont remplies.
99. La loi fait obligation aux communes de concevoir et de réaliser des programmes d'intégration des Roms. Le certificat de résidence, en particulier, est un document exigé pour de nombreuses démarches importantes<sup>81</sup>. Or l'Ombudsman grec a constaté que les Roms se heurtent souvent à des obstacles administratifs lorsqu'ils le demandent, au motif que leur type de logement ne correspond généralement pas à la notion habituelle de résidence. Une autre raison fréquemment invoquée pour rejeter ou refuser d'examiner les demandes des Roms est qu'ils n'ont pas produit les pièces justificatives (comme factures d'eau et d'électricité), ou de justificatifs supplémentaires (actes juridiques, etc.). L'ECRI encourage les autorités à régler ce problème par les voies requises au niveau local, en concertation avec les communautés roms concernées.
100. Les interlocuteurs roms auxquels l'ECRI a parlé lors de sa visite ont également indiqué que les expulsions forcées figurent parmi les principaux problèmes auxquels font face les Roms. Les propriétaires seraient réticents à leur louer des appartements, et la méfiance à l'égard des Roms répandue dans une grande partie de la Grèce ferait que les autorités locales seraient favorables aux expulsions. Selon certains interlocuteurs roms, des efforts raisonnables de promotion des droits des Roms sont déployés au niveau national, mais pas au niveau local<sup>82</sup>.
101. Dans le droit fil des paragraphes 6 et 17 de la Recommandation de politique générale n° 13 de l'ECRI sur la lutte contre l'antitsiganisme et la discrimination à l'égard des Roms, l'ECRI recommande aux autorités grecques de veiller à ce que les Roms ne soient pas expulsés illégalement, sans préavis suffisant ou sans possibilité de relogement dans des conditions décentes et, dans ce contexte, qu'ils bénéficient d'un accès effectif à une aide juridictionnelle suffisante.

<sup>80</sup> Megara, Iliada, Ampelokipon-Menemenis, Karditsa, Piniou, Delta, Serres, Katerini, Trikala, Thiva, Lamia.

<sup>81</sup> (a) Pour s'affilier au programme KEA (un régime de prestations) ou à d'autres programmes de protection sociale ; (b) pour soumettre une demande de relogement ; (c) pour se faire délivrer une carte de chômeur par l'OAED (l'organisation de l'emploi) ; et (d) pour présenter une demande d'engagement dans les forces armées ou se faire reconnaître le statut d'objecteur de conscience.

<sup>82</sup> À quelques exceptions près, comme les autorités locales réputées très coopératives du quartier de Chalándri à Athènes, où l'ECRI a visité une école appliquant de bonnes mesures d'intégration des Roms (voir paragraphe 11).

102. Le taux d'emploi des Roms de Grèce est bas<sup>83</sup> (43 % environ), avec une forte proportion de travailleurs indépendants et occasionnels<sup>84</sup>. Certaines actions sont entreprises en Grèce pour promouvoir l'emploi des Roms, entre autres groupes vulnérables<sup>85</sup>. L'ECRI n'a pas trouvé de données sur leurs effets.

103. L'ECRI recommande aux autorités grecques d'amplifier leurs actions en faveur de l'emploi des Roms, dans le secteur public comme privé.

#### IV. THÈMES SPÉCIFIQUES À LA GRÈCE

##### A. Plan national de lutte contre le racisme et l'intolérance

104. L'ECRI recommandait dans son rapport précédent que soit définie une stratégie nationale globale de lutte contre le racisme et l'intolérance, qui comporte notamment une analyse de la situation, un bilan des mesures, lacunes et besoins existants, ainsi que des recommandations stratégiques concernant la manière de combler ces lacunes et de satisfaire ces besoins, et des objectifs et indicateurs mesurables. Tout en se félicitant de la mise en place et des travaux du Conseil national contre le racisme et l'intolérance (CNRI), l'ECRI observait dans ses conclusions qu'un certain nombre d'éléments de sa recommandation seraient pris en compte dans la préparation du plan d'action. Elle concluait donc que sa recommandation avait été partiellement mise en œuvre<sup>86</sup>.

105. L'ECRI se félicite que le Plan d'action national contre le racisme et l'intolérance<sup>87</sup> préparé par le CNRI ait été adopté en décembre 2020. Le plan vise à éliminer toute forme de racisme ou de discrimination fondée sur la « race », la couleur, la religion, la nationalité ou l'origine nationale ou ethnique, le handicap, les convictions, les maladies chroniques, l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou/et les caractéristiques de genre. Il est subdivisé en quatre grands domaines ; sensibilisation, éducation, politiques d'intégration sociale et justice. Il permet de définir annuellement les priorités et fera l'objet d'évaluations à mi-parcours. Il reprend la définition opérationnelle de l'antisémitisme adoptée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA)<sup>88</sup>. Les groupes considérés comme exposés à la discrimination, tels les migrants, les demandeurs d'asile et les personnes l'ayant obtenu, les Roms et les personnes LGBTI, y sont spécifiquement mentionnés. Les ONG et autres acteurs de la société civile ont émis un avis favorable sur les consultations inclusives et soigneuses sur lesquelles s'est appuyée sa préparation<sup>89</sup>.

106. Le déploiement du Plan d'action, qui devait couvrir la période 2020-2023, a été retardé par son adoption tardive et la pandémie de Covid-19. L'ECRI ne s'en félicite pas moins qu'il ait été adopté, et que le CNRI soit explicitement chargé de superviser sa mise en œuvre. Elle estime que sa recommandation a été mise en œuvre sur ce point.

<sup>83</sup> Selon les résultats de l'enquête EU MIDIS II (FRA, 2016) : [Deuxième enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination : Les Roms – sélection de résultats ; Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne \(europa.eu\)](#).

<sup>84</sup> Le taux d'emploi rémunéré est d'environ 22 % chez les femmes roms, contre 82 % chez les hommes, ce qui souligne bien l'ampleur de l'exclusion des femmes dans l'accès au travail : 81 % des femmes roms âgées de 16 à 24 ans sont exclues du travail, de l'éducation ou de la formation, contre 38 % des jeunes Roms.

<sup>85</sup> Le projet de réintégration sociale des groupes les plus vulnérables financé par le RRF, par exemple, porte sur le soutien des groupes les plus vulnérables, c'est-à-dire les bénéficiaires du revenu minimum garanti, les Roms et les sans-abri, pour leur faire prendre ou reprendre pied sur le marché du travail, par un programme complet d'amélioration des compétences et d'emploi. Ce but est à atteindre par le renforcement de l'employabilité des sans-abri et des bénéficiaires du RMG en fonction des compétences spécifiques requises pour occuper un emploi, par la réduction de la dépendance des bénéficiaires du RMG à l'égard de l'aide sociale et par la prévention de leur marginalisation et du risque de pauvreté. Conformément à la stratégie nationale d'intégration des Roms, l'un de ses principaux objectifs est d'améliorer l'employabilité des Roms et de lutter contre les stéréotypes qui les pénalisent sur le marché du travail.

<sup>86</sup> Cinquième rapport de l'ECRI (2015), paragraphe 74 ; et [conclusions de l'ECRI](#) (2018), paragraphe 1.

<sup>87</sup> Le plan d'action est consultable (en anglais) à <https://moj.gov.gr/wp-content/uploads/2021/03/NAPRI-en.pdf>.

<sup>88</sup> Voir à ce propos l'[avis de l'ECRI sur la définition opérationnelle de l'antisémitisme de l'IHRA](#) (adopté à sa 84<sup>e</sup> réunion plénière le 2 décembre 2020).

<sup>89</sup> Communication du RVRN à l'ECRI du 3 août 2021. Pour plus ample information sur le RVRN, voir <https://www.nchr.gr/en/racist-violence-recording-network.html> (en anglais).

## **B. Lutter contre le racisme, y compris le profilage racial, et la LGBTIphobie dans les services de police**

107. La loi 4443/2016 fait de l'Ombudsman le mécanisme national d'enquête sur les actes arbitraires, et le dote d'un large mandat pour collecter des données, et enregistrer, évaluer et transmettre pour contrôle disciplinaire les allégations d'actes illicites, notamment à motivation raciste, qui auraient été commis par, entre autres auteurs, des policiers en uniforme ou des garde-côtes dans l'exercice de leurs fonctions<sup>90</sup>. L'organisme qui fait l'objet d'une enquête au titre de cette mission est tenu par la loi de se conformer à toute recommandation émise par l'Ombudsman à l'issue de son enquête.
108. Le nombre d'actes signalés au mécanisme national a rapidement progressé depuis sa création. Dans son troisième rapport, publié en 2020, l'Ombudsman énumère des enquêtes typiques, notamment sur des allégations de comportements arbitraires à l'encontre de migrants. Les mauvais traitements infligés par la police à des migrants étrangers sont le cas le plus courant<sup>91</sup>, mais les comportements insultants à motivation raciste adoptés dans des contrôles d'identité de membres d'autres groupes vulnérables (dont des Roms de nationalité grecque, qui portent parfois plainte contre la police) donnent également lieu à des plaintes fréquentes.
109. Il est possible d'évoquer à ce propos l'affaire de deux jeunes Roms, l'un abattu et l'autre grièvement blessé par des policiers à l'issue d'une poursuite en voiture, au cours de laquelle sept policiers prenant part à la poursuite auraient fait usage d'une force excessive : ils savaient que la voiture qu'ils poursuivaient était occupée par de jeunes Roms, et ont tiré entre 30 et 40 coups de feu sur eux<sup>92</sup>.
110. Pendant la brève détention des sept policiers impliqués dans l'affaire, le ministre de la Protection des citoyens, responsable des forces de police, leur a rendu ce qui paraît avoir été une visite de soutien. Les policiers concernés n'auraient ensuite pas été suspendus et auraient rapidement repris leur service actif habituel. L'ECRI a été informée que l'incident avait fait l'objet d'une enquête accélérée par les structures compétentes. Au moment de sa visite, l'Ombudsman avait demandé que les résultats de l'enquête lui soient transmis, en sa qualité de mécanisme national d'enquête sur les actes arbitraires. L'ECRI ne sait pas si la motivation raciste est envisagée dans cette affaire.
111. Le rapport 2020 du mécanisme national d'enquête sur les actes arbitraires évoquait aussi la tendance générale de la police à appréhender des individus et à les conduire au poste de police sans raison apparente. L'un de ces cas, survenu en août 2020, en donne un bon exemple : plusieurs policiers ont harcelé dans la rue un militant homosexuel, se moquant de son apparence féminine, puis l'ont arrêté sans raison apparente<sup>93</sup>.

---

<sup>90</sup> Les activités du Mécanisme sont supervisées et coordonnées par l'Ombudsman lui-même et s'appuient sur une équipe d'experts possédant une formation juridique spécialisée. Onze experts juridiques et le chef du département des droits humains faisaient partie de l'équipe du Mécanisme en 2021.

<sup>91</sup> Voir à ce propos le rapport du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) du Conseil de l'Europe sur la Grèce (2020), paragraphe 20.

<sup>92</sup> Selon des informations diffusées par les médias et celles qu'ont communiquées des militants grecs des droits humains au Centre européen des droits des Roms (ERRC), trois jeunes Roms (deux mineurs, âgés de 15 et 16 ans, et le défunt, âgé de 18 ans) de la région d'Aspropyrgos (Attique) ont été pris en chasse par la police le 23 octobre alors qu'ils conduisaient un véhicule volé. Sept policiers auraient ouvert le feu sur le véhicule. Entre 30 et 40 coups de feu sont clairement audibles sur la vidéo prise à distance par un passant. Les tirs ont tué le jeune homme de 18 ans et grièvement blessé l'un des mineurs. Aucun des trois jeunes Roms n'était apparemment armé.

<sup>93</sup> Lorsqu'il a demandé ce que lui reproches policiers, il a été conduit dans un centre de détention de la police sans explication formelle. Il a ensuite été accusé d'intimidation et d'insulte à l'autorité. Dans une décision du 4 septembre 2020, le tribunal correctionnel d'Athènes a toutefois rejeté les allégations des policiers.

112. L'ECRI recommande aux autorités grecques, dans le droit fil de sa Recommandation de politique générale n° 11 sur la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans les activités de la police, en particulier les paragraphes 6, 7, 8 et 9, d'agir avec détermination pour renforcer l'efficacité des enquêtes sur les bavures des forces de la police hellénique, qu'elles soient motivées par le racisme ou la LGBTIphobie, et faire en sorte que les auteurs fassent le cas échéant l'objet de sanctions effectives et proportionnées ou de poursuites pénales.

## RECOMMANDATIONS FAISANT L'OBJET D'UN SUIVI INTERMÉDIAIRE

---

Les deux recommandations spécifiques pour lesquelles l'ECRI demande aux autorités grecques une mise en œuvre prioritaire sont les suivantes :

- (paragraphe 3) L'ECRI recommande aux autorités grecques de renforcer les fonctions de l'Ombudsman grec en matière d'assistance et de traitement du contentieux, conformément à sa Recommandation de politique générale n° 2 sur les organismes de promotion de l'égalité chargés de lutter contre le racisme et l'intolérance au niveau national, notamment en légiférant pour permettre à l'Ombudsman d'intervenir en qualité d'*amicus curiae* devant les tribunaux.
- (paragraphe 34) L'ECRI recommande aux autorités de prendre des mesures pour prévenir l'intolérance et la discrimination à l'égard des personnes intersexuées, en particulier les enfants. Ces efforts devraient porter sur : i) l'adoption d'une législation spécifique interdisant les interventions chirurgicales médicalement non nécessaires de « normalisation » sexuelle et autres traitements à but non thérapeutique jusqu'au moment où l'enfant intersexué est capable de participer à la décision, sur la base de son droit à l'autodétermination et du principe du consentement libre et éclairé ; ii) la préparation de lignes directrices et de formations sur les droits des personnes intersexuées à l'intention des professions concernées, en particulier celles qui peuvent être en contact avec des enfants intersexués, comme les enseignants et les professionnels des soins de santé ; iii) la diffusion parmi les groupes cibles concernés de toute documentation existante sur le sujet, comme les guides à l'intention des parents d'enfants intersexués.

Ces deux recommandations feront l'objet d'un processus de suivi intermédiaire de l'ECRI au plus tard deux ans après la publication du présent rapport.



## LISTE DES RECOMMANDATIONS

---

Le numéro du paragraphe où figure la recommandation dans le texte du rapport est indiqué entre parenthèses.

1. (paragraphe 3) L'ECRI recommande en priorité aux autorités grecques de renforcer les fonctions de l'Ombudsman grec en matière d'assistance et de traitement du contentieux, conformément à sa Recommandation de politique générale n° 2 (révisée) sur les organismes de promotion de l'égalité chargés de lutter contre le racisme et l'intolérance au niveau national, notamment en légiférant pour permettre à l'Ombudsman d'intervenir en qualité d'amicus curiae devant les tribunaux.
2. (paragraphe 5) L'ECRI recommande d'habiliter le bureau de l'Ombudsman grec, comme le demande le paragraphe 27 de la Recommandation de politique générale n° 2 (révisée) de l'ECRI, à recruter directement son propre personnel, et d'envisager de mettre à sa disposition des locaux administratifs supplémentaires.
3. (paragraphe 13) L'ECRI recommande aux autorités grecques de mettre en place à l'intention des enseignants des formations à la lutte contre l'intolérance et la discrimination à caractère LGBTIphobe à l'école, tout en développant la compréhension et le respect des élèves LGBTI. Cela devrait inclure la préparation et la production de nouveaux documents pédagogiques et la définition de politiques scolaires de prévention et de surveillance de la LGBTIphobie, et de réponse aux affaires de ce type, y compris le harcèlement, le tout assorti de directives à l'intention des élèves, des enseignants et des parents.
4. (paragraphe 25) L'ECRI recommande aux autorités de prolonger l'utilisation du système de bons au-delà de juillet 2022, et d'envisager d'introduire des systèmes comparables sur d'autres segments du marché du travail.
5. (paragraphe 34) L'ECRI recommande en priorité aux autorités de prendre des mesures pour prévenir l'intolérance et la discrimination à l'égard des personnes intersexuées, en particulier les enfants. Ces efforts devraient porter sur : i) l'adoption d'une législation spécifique interdisant les interventions chirurgicales médicalement non nécessaires de « normalisation » sexuelle et autres traitements à but non thérapeutique jusqu'au moment où l'enfant intersexué est capable de participer à la décision, sur la base de son droit à l'autodétermination et du principe du consentement libre et éclairé ; ii) la préparation de lignes directrices et de formations sur les droits des personnes intersexuées à l'intention des professions concernées, en particulier celles qui peuvent être en contact avec des enfants intersexués, comme les enseignants et les professionnels des soins de santé ; iii) la diffusion parmi les groupes cibles concernés de toute documentation existante sur le sujet, comme les guides à l'intention des parents d'enfants intersexués.
6. (paragraphe 36) L'ECRI recommande aux autorités de mettre en place un système complet de suivi du discours de haine, y compris en ligne, en s'appuyant sur l'expérience et les compétences de la police et du ministère public, des organismes de promotion de l'égalité et des institutions nationales des droits de l'homme, des organismes d'autorégulation et des organisations de la société civile concernées.
7. (paragraphe 46) L'ECRI recommande aux autorités grecques de lancer des campagnes de sensibilisation du public contre le discours de haine pour souligner les dangers qu'il suscite ainsi que la fausseté et le caractère inacceptable de ses fondements, en s'appuyant sur les contre-discours de responsables politiques et religieux.
8. (paragraphe 64) L'ECRI recommande aux autorités grecques de revenir sur les nouvelles règles d'enregistrement des ONG et de faire en sorte que ces dernières puissent fournir les services d'assistance dont ont besoin les migrants, y compris les demandeurs d'asile et les réfugiés statutaires.

9. (paragraphe 78) L'ECRI recommande aux autorités grecques de prendre des mesures pour faciliter et accélérer la reconnaissance des diplômes et autres qualifications délivrées à l'étranger afin d'améliorer en particulier l'employabilité des réfugiés statutaires, avant l'expiration de toutes les aides publiques qui leur sont ouvertes, y compris en matière de logement.
10. (paragraphe 96) L'ECRI recommande aux autorités grecques de créer l'infrastructure nécessaire et de prendre un train de mesures pour obtenir une augmentation significative de la proportion d'enfants roms, y compris les filles, allant au bout de leur scolarité obligatoire.
11. (paragraphe 101) Dans le droit fil des paragraphes 6 et 17 de la Recommandation de politique générale n° 13 de l'ECRI sur la lutte contre l'antitsiganisme et la discrimination à l'égard des Roms, l'ECRI recommande aux autorités grecques de veiller à ce que les Roms ne soient pas expulsés illégalement, sans préavis suffisant ou sans possibilité de relogement dans des conditions décentes et, dans ce contexte, qu'ils bénéficient d'un accès effectif à une aide juridictionnelle suffisante.
12. (paragraphe 103) L'ECRI recommande aux autorités grecques d'amplifier leurs actions en faveur de l'emploi des Roms, dans le secteur public comme privé.
13. (paragraphe 112) L'ECRI recommande aux autorités grecques, dans le droit fil de sa Recommandation de politique générale n° 11 sur la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans les activités de la police, en particulier les paragraphes 6, 7, 8 et 9, d'agir avec détermination pour renforcer l'efficacité des enquêtes sur les bavures des forces de la police hellénique, qu'elles soient motivées par le racisme ou la LGBTIphobie, et faire en sorte que les auteurs fassent le cas échéant l'objet de sanctions effectives et proportionnées ou de poursuites pénales.

## BIBLIOGRAPHIE

---

Cette bibliographie fournit la liste des principales sources d'informations publiques ayant été utilisées lors de l'examen de la situation en Grèce: elle ne doit pas être considérée comme une liste exhaustive de toutes les sources d'informations mises à la disposition de l'ECRI durant la préparation du rapport.

### Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)

1. ECRI (2018), Conclusions de l'ECRI sur la mise en œuvre des recommandations faisant l'objet d'un suivi intermédiaire adressées à la Grèce, CRI(2018)4.
2. ECRI (2015), Cinquième rapport sur la Grèce, CRI(2015)1.
3. ECRI (2012a, décembre 10), Déclaration de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance concernant des activités politiques racistes et xénophobes en Grèce.
4. ECRI (2012b), Conclusions de l'ECRI sur la mise en œuvre des recommandations faisant l'objet d'un suivi intermédiaire adressées à la Grèce, CRI(2012)47.
5. ECRI(2009a), Quatrième rapport sur la Grèce, CRI(2009)31.
6. ECRI (2004a), Troisième rapport sur la Grèce, CRI(2004)24.
7. ECRI (2000a), Second rapport sur la Grèce, CRI(2000)32.
8. ECRI (1997), Rapport sur la Grèce, CRI(97)52.
9. ECRI (1996), [Recommandation de politique générale n° 1](#): La lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance, CRI(96)43.
10. ECRI (2018), [Recommandation de politique générale n° 2 \(révisée\)](#): Les organismes de promotion de l'égalité chargés de lutter contre le racisme et l'intolérance au niveau national, CRI(2018)6.
11. ECRI (1998a), [Recommandation de politique générale n° 3](#): La lutte contre le racisme et l'intolérance envers les Roms/Tsiganes, CRI(98)29.
12. ECRI (1998b), [Recommandation de politique générale n° 4](#): Enquêtes nationales sur l'expérience et la perception de la discrimination et du racisme par les victimes potentielles, CRI(98)30.
13. ECRI (2022), [Recommandation de politique générale n° 5 \(révisée\)](#): La prévention et la lutte contre le racisme et la discrimination envers les musulmans, l'intolérance et les discriminations envers les musulmans, CRI(2022)6.
14. ECRI (2001), [Recommandation de politique générale n° 6](#): La lutte contre la diffusion de matériels racistes, xénophobes et antisémites par l'Internet, CRI(2001)1.
15. ECRI (2003), [Recommandation de politique générale n° 7](#): La législation nationale pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale, CRI(2003)8rev, telle qu'amendée en 2017.
16. ECRI (2004b), [Recommandation de politique générale n° 8](#): Lutter contre le racisme tout en combattant le terrorisme, CRI(2004)26.
17. ECRI (2021), [Recommandation de politique générale n° 9 \(révisée\)](#): La prévention et la lutte contre l'antisémitisme, CRI(2021)28.
18. ECRI (2007a), [Recommandation de politique générale n° 10](#): Lutter contre le racisme et la discrimination raciale dans et à travers l'éducation scolaire, CRI(2007)6.
19. ECRI (2007b), [Recommandation de politique générale n° 11](#): La lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans les activités de la police, CRI(2007)39.
20. ECRI (2009b), [Recommandation de politique générale n° 12](#): La lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le domaine du sport, CRI(2009)5.
21. ECRI (2011), [Recommandation de politique générale n° 13](#): La lutte contre l'antitsiganisme et les discriminations envers les Roms, CRI(2011) 37rev, telle qu'amendée en 2020.
22. ECRI (2012c), [Recommandation de politique générale n° 14](#): La lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le monde du travail, CRI(2012)48.
23. ECRI (2016a), [Recommandation de politique générale n°15](#): La lutte contre le discours de haine, CRI(2016)15.
24. ECRI (2016b), [Recommandation de politique générale n°16](#): La protection des migrants en situation irrégulière contre la discrimination, CRI(2016)16.
25. ECRI (2022), [Glossaire de l'ECRI](#).
26. ECRI (2016c), Annual Report on ECRI's activities covering the period from 1 January to 31 December 2015, CRI(2016)28.

#### Autres sources (listées par ordre alphabétique)

27. Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) (2016), Deuxième enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination. Les Roms -Sélection de résultats.
28. Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) (2018), Travailler avec les Roms : Participation et autonomisation des communautés locales - Résumé.
29. All Inc (2021, February 22), Greece's "Colourful School" against homophobia and racism, [Greece's "Colourful School" against homophobia and racism \(allinc.eu\)](https://allinc.eu/greece-colorful-school-against-homophobia-and-racism/).
30. Amnesty International (2022, February 14), Greece: Human Rights Defenders' Upcoming Trial for "False Accusation" of Religious Leader Will Have Chilling Effect on Freedom of Expression, <https://www.amnesty.org/en/documents/eur25/5237/2022/en/>.
31. Amnesty International (2020), Submission to the United Nations Special Rapporteur on adequate housing: Covid-19 and the right to housing, <https://www.amnesty.org/en/documents/ior40/2626/2020/en/>.
32. Are you Syrious? (2021, March 21), AYS Special from Greece: The ongoing failure of accommodation programs, <https://medium.com/are-you-syrious/ay-s-special-from-greece-the-ongoing-failure-of-accommodation-programs-3d6677ed415c>.
33. AsylumEurope.org (2021), Country report: housing – Greece, <https://asylumEurope.org/reports/country/greece/content-international-protection/housing/>.
34. Bring-In-O (2021), Intersex Status in Greece, Hungary, Bulgaria and the UK: The Needs of Social and Health Care Professionals – Training Needs Assessment Report, available at [Deliverables | Bring-In](#).
35. Conseil de l'Europe, Comité des Ministres (2010), Recommandation CM/Rec(2010)5 du Comité des Ministres aux Etats membres sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, <https://www.coe.int/fr/web/sogil/rec-2010-5>.
36. Conseil de l'Europe, Commissaire aux droits de l'homme (2011), Combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre - Les normes du Conseil de l'Europe, 2e édition.
37. Conseil de l'Europe, Commissaire aux droits de l'homme (2015), Droits de l'homme et personnes intersexuées - Document thématique.
38. Conseil de l'Europe, Commissaire aux droits de l'homme (2020, Avril 7), Déclaration, Les gouvernements doivent garantir l'égalité d'accès à la protection et aux soins pour les Roms et les Gens du voyage durant la pandémie de Covid-19.
39. Council of Europe, Commissioner for Human Rights, Dunja Mijatović (2018), Report following her visit to Greece from 25 to 29 June 2018, CommDH(2018)24.
40. Council of Europe, Committee for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment (CPT) (2020), Report to the Greek Government on the visit to Greece carried out by the CPT from 13 to 17 March 2020, CPT/Inf (2020) 35, <https://www.coe.int/en/web/cpt/-/council-of-europe-s-anti-torture-committee-calls-on-greece-to-reform-its-immigration-detention-system-and-stop-pushbacks>.
41. Council of Europe, Expert Council on NGO Law (2020), Opinion on the compatibility with European standards of recent and planned amendments to the Greek legislation on NGO registration.
42. Council of Europe, Expert Council on NGO Law (2020), Addendum to the Opinion on the compatibility with European standards of recent and planned amendments to the Greek legislation on NGO registration.
43. Council of Europe, Roma and Travellers (2012), Estimates on Roma population in European countries.
44. Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) (2017), A.P., Garçon et Nicot c. France, (Requêtes nos 79885/12, 52471/13 et 52596/13), arrêt.
45. CEDH (2021, décembre), Fiche thématique – Roms et Gens du voyage.
46. European Network against Racism (ENAR) (2019), Dimensions of Antisemitism in Europe.
47. European network of legal experts in gender equality and non-discrimination Field (ENLE) (2019), Country report Non-discrimination Greece 2019.
48. EU, European Commission (2019), Special Eurobarometer 493, Report, Discrimination in the European Union.
49. EU, Agency for Fundamental Rights (FRA) (2015), The fundamental rights situation of intersex people.
50. EU, FRA (2017), Second European Union Minorities and Discrimination Survey – Main results.
51. EU FRA (2018), Current migration situation in the EU: Impact on local communities (update).
52. EU, FRA (2019) Antisemitism - Overview of data available in the European Union 2008–2018.
53. Global Alliance for LGBT Education (GALE) (2020, March 15), In Greece, even teachers make homophobic remarks about LGBT students, [https://www.gale.info/en/news/local\\_news/200315-in-greece-even-teachers-make-homophobic-remarks-about-lgbt-students](https://www.gale.info/en/news/local_news/200315-in-greece-even-teachers-make-homophobic-remarks-about-lgbt-students).

54. Greek National Commission for Human Rights (GNCHR) (2021), Observations on Greece's combined 23rd and 24th periodic report to the Committee on the Elimination of Racial Discrimination (CERD) of the International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination.
55. Greek National Commission for Human Rights (GNCHR) (2019), Contribution to the UN Independent Expert on protection against violence and discrimination based on sexual orientation and gender identity.
56. Hellenic Republic, Ministry of Justice, National Action Plan against Racism and Intolerance (2020-2023), <https://moj.gov.gr/ncrri/developing-a-comprehensive-strategy-against-racism-intolerance-and-hate-crime/>.
57. Hubbard, L. (2020), Speak Out. A Survey of Online Anti-LGBT+ Hate Speech and Hate Crime.
58. International Commission of Jurists (ICJ) and European Council for Refugees and Exiles (ECRE) v. Greece, Complaint No. 173/2018.
59. International Rescue Committee (2021, March 5), Over two thousand refugees in Greece at risk of homelessness as support programme closes, warns IRC, <https://www.rescue-uk.org/press-release/over-two-thousand-refugees-greece-risk-homelessness-support-programme-closes-warns-irc>.
60. Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) (2018), Working Together for Local Integration of Migrants and Refugees in Athens, <https://www.oecd.org/greece/working-together-for-local-integration-of-migrants-and-refugees-in-athens-9789264304116-en.htm>.
61. OrthoChristian.Com (2019, January 29), Greek Metropolitan sentenced to 7 months for "hate speech and incitement to violence" against homosexuals, <https://orthochristian.com/118981.html>.
62. Pew Research Center (2019, November 13), Four countries account for the majority of Europe's unauthorized immigrant population <https://www.pewresearch.org/global/2019/11/13/four-countries-account-for-the-majority-of-europes-unauthorized-immigrant-population/>.
63. Refugees International (2020, December 22), Advocacy Letter, Refugees in Greece: Risk of Homelessness and Destitution for Thousands during Winter, <https://www.refugeesinternational.org/reports/2020/12/21/7z5xegmkuq5p3lob24hmxp3l0zy7oc>.
64. The Guardian (2020, April 6), Roma suffer under EU's 'environmental racism', report concludes, Thousands live in squalor due to policies of exclusion and deprivation, says study.
65. United Nations, Office of the High Commissioner for Human Rights (OHCHR) (2019), Working Group on Arbitrary Detention: Preliminary Findings from its visit to Greece (2-13 December 2019), <https://www.ohchr.org/en/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25421&LangID=E>.
66. World Health Organisation (WHO) (2015), Greece: assessing health-system capacity to manage large influxes of migrants.

## **ANNEXE : POINT DE VUE DU GOUVERNEMENT**

---

### **L'annexe qui suit (en anglais uniquement) ne fait pas partie de l'analyse et des propositions de l'ECRI concernant la situation en Grèce**

Conformément à la procédure pays-par-pays, l'ECRI a ouvert un dialogue confidentiel avec les autorités de la Grèce sur une première version du rapport. Un certain nombre des remarques des autorités ont été prises en compte et ont été intégrées à la version finale du rapport (qui, selon la pratique habituelle de l'ECRI et sauf indication contraire, ne pouvait tenir compte que de développements jusqu'au 31 mars 2022, date de l'examen de la première version).

Les autorités ont demandé à ce que le point de vue suivant soit reproduit en annexe du rapport de l'ECRI.

**Remarks of the competent Greek Authorities regarding the Final Report of the European Commission against Racism and Intolerance (ECRI) of the Council of Europe for Greece in the context of the 6th evaluation cycle.**

**Related Documents:**

- Ref. No. 75008/05.08.22 document of the Ministry of Labor and Social Affairs - Department of Social Solidarity and Combating Poverty,
- Ref. No. 52825/10.08.22 document of the Ministry of the Interior - General Directorate of Citizenship,
- Ref. No. 13396/17.08.22 document of the Ministry of Immigration and Asylum - Department of European Affairs,
- E-mail of 04.08.2022 of the Ministry of Education and Religious Affairs - Refugee Education Department.

**Par. 24:**

**MINISTRY OF MIGRATION & ASYLUM- DIRECTORATE FOR EUROPEAN & INTERNATIONAL COOPERATION**

Remarks:

The Ministry of Migration and Asylum would like to clarify that bilateral cooperation with Bangladesh and Pakistan in the field of migration refers to a temporary migration scheme, related to employment mainly in the agricultural sector for 9 months within a 12-month period; it entails the obligation to leave the country after the defined period of stay for the purpose of employment, but also the right to re-enter under conditions. Under this scheme, rights, including the right to family reunification, and relevant obligations are in line with relevant EU legislation.

Furthermore, with regards to the abovementioned bilateral cooperation schemes, we wish to provide the following updated information:

- A Memorandum of Understanding on Migration and Mobility was signed on 9 February 2022 by the Government of the Hellenic Republic and the Government of the People's Republic of Bangladesh, with the aim to combat irregular migration, promote returns and establish legal pathways of seasonal migration in accordance with the respective needs of the Greek labour market. In particular, the MoU defines the conditions of entry and temporary stay of nationals of Bangladesh for the purpose of temporary employment, without prejudice to relevant provisions of the European Union legislation and national law of the Hellenic Republic and reaffirms the need to ensure the effective implementation of the EU-Bangladesh Standard Operating Procedures for the Identification and Return of Persons without an authorisation to stay (20.9.2017). The MoU has been ratified by law 4959/2022 (G.G. A'144).
- On 7 February 2022, a Declaration of Intent on Migration and Mobility was signed by the Government of the Hellenic Republic and the Government of the Islamic Republic of Pakistan, with the aim to promote technical and operational discussions on the establishment of a common framework of understanding and cooperation in the fields of migration and mobility, including both regular and irregular migration.

**Par.61:**

**MINISTRY OF MIGRATION & ASYLUM- DIRECTORATE FOR EUROPEAN & INTERNATIONAL COOPERATION**

Remarks:

The Ministry of Migration and Asylum would like to underline that a large number of projects in the field of integration have been planned in the past and/or are currently being implemented and funded by the Ministry of Migration and Asylum; they all promote essential and horizontal integration measures, such as:

- provision of help in finding a home, Greek language courses, job counseling and psychosocial support and



- facilitating access to the labour market and to social, healthcare and education services. It is also important to mention that the Ministry of Migration and Asylum has planned to strengthen the services offered by the Migrants Integration Centers (MICs), along with the geographical expansion of MICs to an additional 32 Municipalities, in the context of the actions financed by the European Social Fund under the programming period 2021-2027. Furthermore, the implementation of a large-scale project, aiming at the integration of refugees into the Greek labour market will soon commence with the funding of the Resilience and Recovery Facility of the European Commission. This project includes vocational training of refugees in vital sectors of the Greek economy, with high labour demand, such as agriculture, tourism, construction works and the processing of products.

**Footnote 52:**

MINISTRY OF MIGRATION & ASYLUM- DIRECTORATE FOR EUROPEAN & INTERNATIONAL COOPERATION

Remarks:

The Ministry of Migration and Asylum would like to respond to the point made in the above footnote.

As an EU Member State and a State observing the rule of law, Greece remains committed to the protection of human rights, applies the relevant national, EU and international legislation and provides adequate safeguards and guarantees to clarify and investigate complaints concerning alleged incidents of violation of fundamental rights. In this framework, Greece, fully adhering to the fundamental rights, has in place independent mechanisms that investigate all complaints regarding alleged “pushbacks”.

In particular, the National Transparency Authority -that enjoys institutional autonomy- has been designated as the competent authority to investigate allegations of incidents involving the breach of fundamental rights at the borders and so far, its investigation has not resulted in the substantiation of any alleged violations.

The National Transparency Authority operates in parallel to the Ombudsman and the Judiciary system that have also, within their respective mandates, reviewed cases related to border protection and fundamental rights. Moreover, an internal disciplinary mechanism is well in place within the Security Forces to ensure that complaints for violations of fundamental rights allegedly committed by its personnel are adequately investigated.

In addition to the aforementioned mechanisms already in place, monitoring of compliance with fundamental rights has recently been further strengthened in Greece. In particular, articles 49 and 50 of law 4960/2022 (GG A’145) provide for the establishment of the following:

- a) The position of Fundamental Rights Officer (FRO) within the Ministry of Migration & Asylum, having as competence the collection and preliminary evaluation of complaints regarding alleged fundamental rights violations during the procedures for the reception of third country nationals or the procedures for granting them international protection, and
- b) The Special Fundamental Rights Compliance Committee in the Ministry of Migration & Asylum, with the competence to monitor the relevant procedures and the implementation of the national, EU and international legislation in the areas of border protection and granting of international protection.

**Par. 62,63:**

MINISTRY OF MIGRATION & ASYLUM- DIRECTORATE FOR EUROPEAN & INTERNATIONAL COOPERATION

Remarks:

Regarding the activity of NGOs, the Ministry of Migration and Asylum wishes to note that the aim of the provisions regarding the Registry of NGOs is to ensure transparency and safety in full compliance with national and European legislation.

The Registry of Greek and foreign volunteer organisations and organisations of civil society which fulfill the minimum necessary conditions to participate in the implementation of actions in the area of international protection, migration and social integration on Greece, was established in the Ministry of Migration & Asylum by article 58 of Law 4686/2020 (GG A’ 96/2020), as in force.

The purpose of the Registry is to ensure transparency and coordination of the NGOs activities operating within the Greek territory, as well as safety for the beneficiaries of NGOs services, who often belong to vulnerable groups. Indeed, a well-defined framework for the various activities of NGOs providing their support in sensitive areas of humanitarian work, contributes to the efficiency of their activities and the services offered to the beneficiary population.

The Registry is in full compliance with the relevant national and European legislation, including the right of association. Its objective is not to set barriers to the NGOs and in no case the registration procedure is intended to be excessive or cumbersome. On the contrary, the objective is to set the same rules for all NGOs operating in Greece (to ensure that these organisations, or their members, are not linked to illegal activities whatsoever), as well as to verify that they offer high quality services to the beneficiaries. Additionally, the Register facilitates coordination of initiatives and efforts undertaken by civil society organizations (CSOs), thus optimising the impact of their assistance, in the light of their regular funding by EU or national budget.

The Registry of NGOs allows the Greek State to ensure that the NGOs operating within the Greek territory actually provide the services they claim to provide, thus guaranteeing the safety and human rights of refugees and migrants. It also enables the Greek authorities to be fully informed on the number and the lawfulness of the actions implemented by these NGOs, as is the case with any other legal or natural person operating within the Greek territory.

It should be emphasized that there is absolutely no «fee» for registration and that the issuance and submission of all the requested documents and supporting documents under the current legislation, as it is stipulated in the relevant JMD, is done at no cost. It is also worth noting that the application of an NGO for registration and certification may be rejected in case that the relevant requirements set by law are not met, but a subsequent application can be submitted at any time, even on the same day, while applicants have the right to appeal, and all procedural guarantees are respected.

As for the registry of NGOs members, registering is necessary for all members of NGOs who, in order to perform their tasks, come in contact with refugees and migrants, especially women, children and unaccompanied minors, particularly for those who have free access and are active in accommodation facilities. The purpose is for refugees and migrants to avoid access and direct contact with persons of criminal conduct, convicted for heinous criminal offenses, such as, for example, sexual abuse, pedophilia, pandering, drug trafficking, actual bodily harm etc. , but also to prevent and protect people from incidents of exploitation, smuggling and/or human trafficking, so that the human rights of refugees and migrants, and above all their very life, safety, physical integrity and mental health, can be guaranteed, as required by national law and international conventions.

**Footnote 63:**

MINISTRY OF MIGRATION & ASYLUM- DIRECTORATE FOR EUROPEAN & INTERNATIONAL COOPERATION

Remarks:

With regard to above footnote, it is noted that Article 96 of Law 4368/2016 (G.G. A' 21) has been repealed since 31.12.2021 by Article 48 par. 1 of Law 4825/2021 (G.G. A' 157), and therefore the Ministry of National Defense does not participate or assist anymore in the management of the refugee crisis. The Reception and Identification Service of the Ministry of Migration and Asylum is the competent authority for providing reception conditions to all third country nationals and stateless persons entering Greece without the legal formalities. Its mission is -among others- to deliver dignified and humane material reception conditions that include, among others, housing and food.

It should also be noted that the “hotspot approach”, introduced in 2015 by the European Commission in the European Agenda on Migration as an initial response to the sudden migratory flows, was part of immediate and targeted operational support actions to assist Member States, including Greece, which were facing disproportionate migratory pressure at the EU's external borders and was presented as a solidarity measure. Since then, the hotspots in five Greek islands (Lesvos, Chios, Samos, Leros and Kos) were replaced by the Reception and Identification Centers, ensuring dignified reception conditions.

More recently, the Ministry of Migration and Asylum, having as a priority the provision of the best protection and safety conditions of third-country nationals or stateless people entering Greece

without the legal formalities, and to the benefit of the local communities, commenced the construction and operation of new, modern Multi-Purpose Reception and Identification Centers (MPRICs) established by law 4825/2021 (G.G. A' 157). The MPRICs in three out of the five abovementioned islands have already become operational by the end of 2021 and the asylum-seekers were transferred safely from the Reception and Identification Centres (RICs) to the new sites. The MPRICs, apart from providing higher accommodation capacity, are equipped with the necessary infrastructure to ensure dignified reception conditions for third country nationals, by including safe zones for minors, areas for leisure and social activities and for medical care and adapted spaces for the registration and asylum processes to take place.

**Par. 65:**

**MINISTRY OF EDUCATION AND RELIGIOUS AFFAIRS**

Remarks:

The Ministry of Education main focus is to ensure the full inclusion of all refugee and migrant children, whether residing in Refugee Accommodation Centers or in private apartments, into the Greek education system, promoting the right to education, on the basis of equal opportunity and non-discrimination and taking effective measures for compulsory, inclusive and available education to all children.

According to the most recent assessment (January- February 2022 /source: MoE's information system "my school", Regional Directorates of Education, Refugee Educational Coordinators):

**16.417 children enrolled in Greek public schools. 75% of the children attend regularly their classes ( 12.285 children), a significant increase on the previous school year.**

**For further information:** <https://www.minedu.gov.gr/tothema-prosfigiko-m>

The main objective of the Ministry is, to first ensure the psychosocial support of and the return to normality for these children, and also their (re)integration into the educational system either in Greece or in other (European) country following the relocation scheme. The plan is adapted to the different age groups and concerns a preparatory, transitional period, aiming to ensure the Right to Education for refugee children by designing and implementing an appropriate educational scheme for them.

The action plan for the education of refugee children includes new educational schemes such as, the Reception School Annexes for Refugee Education, "D.Y.E.P" in Greek) and the position of Refugee Education Coordinators (REC) who mediate among the Ministry, the Refugee Accommodation Centers and the Greek schools.

In the Greek educational system, as mentioned above, the same rules on school enrolment apply for all children, regardless of residence or legal status and they may be enrolled with insufficient documentation. Refugee students are also supported by intensive greek language support, within the mainstream program in "Receptions classes" functioning in primary and secondary schools situated in "educational priority zones" (ZEP).

Specifically:

In Greece there is a comprehensive institutional framework, which protects the right of refugee children to education, regardless of their residence status in the country. This specific framework is applied for all refugee children.

A brief overview of the educational tools implemented for the empowerment of the refugee education:

**1. Reception Classes** for all refugee children.

a. For refugee students with no knowledge of Greek

- **intensive Greek classes** (15hrs/week)
- attend classes which do not require high language skills (Physical Education, Music, IT course or other courses as decided by Teachers' Body)

b. for refugee students with some knowledge of Greek

- a **specialised teacher** works together with the general education teacher to strengthen and help integrate students

2. Refugee children can enroll in school units with Reception Classes **without any documentation**.

**Par. 68:**

MINISTRY OF EDUCATION AND RELIGIOUS AFFAIRS

Remarks:

Refugee Education Coordinators (RECs) assist parents with the registration process and ensure student enrolment. Coordinators also assist schools (principals and teachers) for the establishment of Reception Classes and their proper functioning (teacher recruitment, learning material etc).

A few additional information about the REC's crucial role, an innovative educational institution. They are permanent teachers, appointed by the Ministry of Education and Religious Affairs (upon an annual basis call, including specific criteria, such as previous experience with students of refugee/immigrant background, academic qualifications in intercultural education etc), in all Refugee Accommodation Centers and urban settings. RECs are responsible for all aspects of integration of children to schools, thus functioning also as the liaison between students, parents, school principals and teachers.

As already mentioned, the Ministry of Education appointed Refugee Education Coordinators (RECs) to be the liaison between Refugee Accommodation Centers and Schools, to coordinate non formal education actions held by Non-Government Organizations and other bodies. These educators were seconded at open accommodation centers and urban settings and were required to play a novel and very demanding role; functioning as intermediaries, bringing together the refugee population and the Greek educational system and creating bridges between the school and society.

The educational system provided the required flexibility and recognized refugee children's' identities being under continuous negotiation, a variety of cultural references and different needs in order to help refugee children in their integration process. It prioritized its educational objectives differently: The first objective was to create a feeling of security and acceptance, develop communication, help with their adjustment to the educational procedure and the institution of school and, then focus on achieving education objectives and school performance. The operation of afternoon classes in Reception School Annexes for Refugee Education allowed children to get out of Centers to attend school classes, and offered them the opportunity to experience normality through a daily schedule, while at the same time it provided them with the required time to get adjusted to education facilities without experiencing excessive pressure.

**Par. 69:**

MINISTRY OF EDUCATION AND RELIGIOUS AFFAIRS

Remarks:

Reception Units for Refugee Education (DYEP), operate after school hours but are part of formal education – they focus on language acquisition, familiarisation with school, and psychological and social support.

Brief Educational Guides in many languages, to assist teachers in welcoming refugee students in schools developed jointly by the Ministry of Education, UNICEF, and the Institute of Education Policy of Greece. The Guides include welcoming and basic communication phrases in many languages ( Arabic, Farsi, Sorani etc) as well as integration activities that educators can undertake to make students feel welcomed and safe.

Translation Services

Real-time telephone/in person assistance to assist refugee students and their parents in procedural matters with regard to school enrolment. To be provided with the assistance of NGOs (Metadrasi-UNICEF)

From this year, a new mandatory subject has been integrated in Greece's primary and junior high school, entitled "Skills Labs", with modules on peace, solidarity, mutual support, human rights, etc., cultivating an inclusive class environment to welcome refugee students.

The Ministry of Education is supporting projects such as the Council of Europe's European Qualifications Passport for Refugees piloted by Greece since 2017.

The pilot project was conducted by the Council of Europe in cooperation with the Greek Education Ministry and the national academic recognition information centers (ENICs/NARICs) of Greece, Italy, Norway and the United Kingdom.

The European Qualifications Passport for Refugees is a document providing an assessment of the higher education qualifications based on available documentation and a structured interview. It also presents information on the applicant's work experience and language proficiency. It is a specially developed assessment scheme for refugees, even for those who cannot fully document their qualifications.

- The Hellenic Parliament provided since 2016, a special funding for the heating, cleaning and maintenance costs of schools which run DYEP units.

- The International Organization for Migration (IOM) covered the cost of children's transportation from the Accommodation Centers to nearby schools since 2016 to 2019, then handed over to the Prefectures.

- Interpretation services in public schools

METAdrasi in cooperation with Ministry of Education and Religious Affairs and UNICEF, provides certified interpreters in many languages, facilitating the enrollment of refugee and migrant children within formal education as well as the communication among school principals, educational staff, refugee and migrant children and their parents. In addition, official documents concerning school access and enrolment procedures are translated in many languages by UN agencies and NGO partners.

- Teach4Integration trainings:

a cooperation of the Ministry, IEP, Unicef and 5 Greek Universities,

1800 teachers have been trained in 8 modules (psychosocial challenges, Greek as second language, teaching non-language subjects, children rights, differentiated teaching, education in multi-cultural and multi-lingual environments, refugee education and intercultural communication, development and selection of educational material).

- The Ministry of Education develops and participates in many educational programs, through primary and secondary schools, aimed at raising human rights awareness, preventing discrimination and combating negative attitudes, school violence, prejudice and inequalities.

Examples: "Act" Programme on active citizenship (E.U.), the Summer Academy on Education for democratic citizenship, Human Rights Education — EDC/HRE (Wergeland Center — CoE), national dissemination events on the values of the CoE in the context of the Pestalozzi Programme (CoE) for primary and secondary school teachers.

- In order to enhance and monitor, systematically, the quality of learning for refugee and migrant students, the Ministry of Education has recently established a Working Group for the promotion of reception and integration policies for refugee and migrant students within the Greek educational system (2020). One of the main goals of this Working Group is to conduct, in collaboration with UNICEF and the Institute of Educational Policy (IEP) training sessions for school teachers, Educational Work Coordinators, school principals, building a holistic approach and sensitization towards inclusive education, intercultural education, Greek as a second language. Up to now, four training sessions have taken place in order to "equip" the participants with all the necessary tools that will facilitate successful social and academic integration of all students.

- Recently, a memorandum of understanding was signed between the Ministry of Education and Religious Affairs and UNICEF, that formalizes the cooperation between the two parties, in order to collaborate on the planning, design, organization and implementation of a range of interventions to enable all children in Greece to have access to integrated services of inclusive, equitable and sustainable education. In this framework, strengthening existing capacity and developing new services and opportunities of cooperation is included.

**Par. 72:**

MINISTRY OF MIGRATION & ASYLUM- DIRECTORATE FOR EUROPEAN & INTERNATIONAL COOPERATION

Remarks:

It should be noted that the Ministry of Migration and Asylum has ensured the provision of Greek language courses in 57 municipalities of the country, with the financial support of the European Social Fund under the 2021-2027 programming period. Even though those municipalities may not meet the specific criteria that had been set by the Ministry of Migration and Asylum for the establishment of Migrant Integration Centers (where language courses are offered) within their territory, it has nevertheless been decided to offer language courses, taking into account the high proportion of migrants and refugees in the population residing in the municipality.

MINISTRY OF EDUCATION AND RELIGIOUS AFFAIRS

Remarks:

As for the parents, there are many initiatives implemented, including Lifelong Learning Centers and Second Chance Schools, which are educational structures under the responsibility of the General Secretariat of VET, LLL and Youth of the Ministry of Education that parents can turn to for every related issue.

Furthermore, a special department in the MoE, the Independent Unit of Coordination and Monitoring of Refugee Education, in cooperation with other Units of the Greek Ministry of Education, is responsible for monitoring the situation and all related issues regarding the education of refugee children.

On this basis, the Ministry of Education and Religious Affairs has also implemented an important legislative framework:

-The Act 4636/19 (Governmental Gazette 169 A'), includes a special chapter on Refugee Education, in which, migrant/refugee children are subject to the same requirement of compulsory education as Greek nationals. It also reiterates the right to education and enrolment of children with insufficient documentation.

**Par. 75:**

MINISTRY OF MIGRATION & ASYLUM- DIRECTORATE FOR EUROPEAN & INTERNATIONAL COOPERATION

Remarks:

Until the end of 2021, the HELIOS programme (Hellenic Integration Support for Beneficiaries of International Protection) was funded by the Emergency Assistance of Asylum, Migration and Integration Fund managed by the European Commission. Since the beginning of 2022, the HELIOS programme is funded by the Hellenic Ministry of Migration and Asylum. HELIOS supports beneficiaries of international protection (refugees and beneficiaries of subsidiary protection) in finding accommodation, including by providing the first monthly subsidy for rental cost and a contribution towards independent accommodation (i.e. costs of moving, of furniture etc., regardless of whether the apartment is furnished). This support is provided to all beneficiaries of the programme. In addition, HELIOS supports various integration courses (Greek language, cultural orientation, job readiness and life skills), provides employability support (including individual sessions of job counseling), as well as monitoring of the integration process and raising awareness in the host community. By the end of March 2022, 34,980 beneficiaries of international protection have enrolled in the HELIOS programme, with around 15,000 of them participating actively.

National guardianship system for unaccompanied minors

In addition to the above comments referring to specific parts of the Report, it is worth mentioning here that new legislation pertaining to the establishment of a national guardianship system for unaccompanied minors, as well as a comprehensive accommodation system, was adopted on 20.07.2022 (Law 4960/2022, GG A' 145).

The new legal framework creates a flexible and efficient guardianship system adapted to the needs of unaccompanied minors, while, at the same time, maintaining a high level of supervision and accountability. It further lays the ground for a solid operational framework that is to be developed during the foreseen four-month transitional period.



Moreover, the new law establishes the framework for the rules and procedures applicable to the system of accommodation for unaccompanied minors, adopting an approach based on the rights of the child and focused on ensuring the best interests of the minors. It also provides for the development of a national registry for the protection of unaccompanied minors containing information on minors and the accommodation system, and it regulates the National Emergency Response Mechanism for unaccompanied minors identified in precarious living conditions. These provisions will be further specified in ministerial decisions.

**Par. 80:**

MINISTRY OF INTERIOR- GENERAL SECRETARIAT FOR CITIZENSHIP

Remarks:

Regarding the naturalization process of aliens and especially the exams for the acquisition of the Certificate of Knowledge Adequacy for naturalization, the following remarks should be pointed out:

1st All the questions as well as their answers are stored in a “Item Bank” and uploaded on the internet. These questions have been conducted by an Independent Scientific Committee, which is responsible for the selection of the questions to be pulled for each examination session. Furthermore, the above mentioned Committee proceeds to a partial renewal of the questions kept at the “Item Bank” of the General Secretariat of Citizenship after the accomplishment of each examination process.

2nd In order to verify the competency of Greek language, 100 essays are included in the “Item Bank” whereas in order to verify the competency in Greek history, geography, Greek civilization and the function of the political institutions, the total number of the questions does not exceed 300.

**Par. 81:**

MINISTRY OF INTERIOR- GENERAL SECRETARIAT FOR CITIZENSHIP

Remarks:

Regarding the children who are born in Greece, acquisition of Greek citizenship is not to be realized exclusively by the naturalization process. In terms of which the following remarks should be pointed out:

Greek citizenship can be acquired by

- children born in Greece by aliens who were also born in Greece and reside permanently in Greece (article 1 paragraph 2 of the Code of Greek Citizenship – by birth).
- children born in Greece by aliens, unable to acquire their parents’ citizenship at birth (article 1 paragraph 1b of the Code of Greek Citizenship – by birth).
- children born in Greece by aliens of unknown citizenship, (stateless persons, article 1 paragraph 2c, Code of Greek Citizenship– by birth).
- children born in Greece by aliens, residing permanently in Greece, enrolled and still attend the first class of a Greek elementary school acquire the Greek citizenship through naturalization without any examination process (article 1A, Code of Greek Citizenship).
- children born in Greece by aliens and have successfully attended either 9 years of primary and secondary education or 6 years of secondary education in a Greek school in Greece acquire the Greek citizenship through naturalization without any examination process (article 1B, Code of Greek Citizenship).
- minor and unmarried children of naturalized aliens who reside legally and permanently in Greece acquire the Greek citizenship with no other formality or examination process (article 11, Code of Greek Citizenship).
- minor and unmarried children of aliens of Greek origin who have acquired the Greek citizenship on the basis of article 14 paragraph 4 , Code of Greek Citizenship.
- minor and unmarried children of aliens of Greek origin (who have already acquired the Greek citizenship as foreign nationals living abroad) acquire the Greek citizenship through the process of naturalization with no other formality or examination process (article 10 Code of Greek Citizenship).

In 2020, according to statistics derived from the Integrated Information System for Citizenship, Greek citizenship was granted to 10.263 persons of the aforementioned categories.

**Par. 83:**

MINISTRY OF LABOUR AND SOCIAL AFFAIRS- GENERAL SECRETARIAT FOR SOCIAL SOLIDARITY AND FIGHT AGAINST POVERTY

Remarks:

The General Secretariat for Social Solidarity and Fight Against Poverty is responsible for the planning, coordination and monitoring of the policies concerning the vulnerable group of Roma people, as well as the national EU contact point on Roma issues.

In this context and in the framework of the New National Roma Integration Strategy and Action Plan 2021 – 2030, the General Secretariat conducted a nationwide mapping on the current socio-economic situation in the regions of the country inhabited by Roma communities.

Before that, in 2017 the Ministry of Labor and Social Affairs conducted a mapping of the settlements in the country by typological classification based on the living conditions. This mapping was based on the collection of elements and data from: (a) the pre-existing database of the National Center for Social Solidarity (EKKA), (b) the Regional Strategies for the Roma and (c) the Local Action Plans for the Social Inclusion of the Roma of the municipalities. The typological analysis was mainly based on the "housing-residential criterion". This criterion concerns the type of settlement and the relationship with certain basic parameters such as the connection with the urban fabric, inclusion or not in the city plan, type of buildings, outbuildings and/or temporary constructions, road construction and pedestrianization, the sewage network and the rainwater network, the connection of the households to the public utility networks, the distance from the nearest public transport, the existence or not of public waste bins.

In addition, the mapping utilized some additional parameters with the aim of forming a holistic picture for each Roma settlement and living area. These concerned the total population, employment, health infrastructure, social care and solidarity, as well as education.

**Par. 84:**

MINISTRY OF LABOUR AND SOCIAL AFFAIRS- GENERAL SECRETARIAT FOR SOCIAL SOLIDARITY AND FIGHT AGAINST POVERTY

Remarks:

In this first count, in total, 354 Roma living areas were identified with a total population of 104,210 inhabitants. The living areas of the country were categorized into three (3) main types, as follows:

**Table 1. Living areas according to their type and number of inhabitants**

	Areas	Inhabitants
<b>Type I: marginalized settlements</b> They are located in highly degraded locations with makeshift shelters (shacks, huts, tents, etc.) usually outside urban areas and city plans with no public utilities infrastructure, roads, and access to public transport etc.	76	8.582
<b>Type II: ‘mixed’ settlements - houses together with shacks and shacks</b> Those settlements are located in mixed population areas that have basic public utilities infrastructure and adequate private housing, although in their periphery shacks and substandard accommodation is frequent. This category is mainly to be found in the outskirts of cities and housing is usually not part of the city plan.	159	59.292
<b>Type III Neighborhood, (houses/flats, containers, often in disadvantaged areas of the urban fabric)</b> They are located in degraded neighbourhoods within cities with basic, low quality, public utilities infrastructure	119	36.336
<b>Total</b>	<b>354</b>	<b>104.210</b>

Source: Operational Action Plan on the Social Integration of Roma 2017-2021

Regarding the registration methodology of the current mapping, it is noted that the updating of the Roma population mapping at the national level was requested to be carried out by the country's Municipalities, taking into account the principles of subsidiarity and proximity.

All Municipalities (332 Municipalities) were asked to record the settlements and the Roma population in their jurisdiction, using two questionnaires prepared by the General Secretariat for Social Solidarity. 264 Municipalities (80%) provided data regarding the Roma in their area of responsibility. To collect the information, the Municipalities proceeded with a social survey/autopsy and/or use of administrative data.

**According to the updated mapping of Roma in Greece conducted in 2021 the total Roma population amounts to 117,495 inhabitants located in all 13 Regions of the country.** The new total number of Roma inhabitants confirms the 2017 mapping and is increased by 12%. It emerges that the Roma population constitutes 1.13% of the population of the country.

In total, 462 Roma living areas were identified of which 266 living areas are settlements of types I, II, III and 196 are locations where the Roma population lives dispersed into the cities in houses, apartments, shacks, etc. In particular:

According to 2021 updated Roma mapping:

**Type I:** 77 marginalized settlements, 12,216 inhabitants.

**Type II:** 122 'mixed' settlements - houses together with shacks and shacks, 46,838 inhabitants.

**Type III** 67 Neighborhoods"

Secrétariat de l'ECRI  
Direction générale de la Démocratie  
Conseil de l'Europe  
Tel.: +33 (0) 3 90 21 46 62  
E-mail: [ecri@coe.int](mailto:ecri@coe.int)

[www.coe.int/ecri](http://www.coe.int/ecri)

 [@ECRI\\_CoE](https://twitter.com/ECRI_CoE)

[www.coe.int](http://www.coe.int)

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) est une instance unique de suivi dans le domaine des droits de l'homme, spécialisée dans les questions de lutte contre le racisme, la discrimination (au motif de la « race », de l'origine ethnique/nationale, de la couleur, de la nationalité, de la religion, de la langue, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre), la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance en Europe; elle élabore des rapports et formule des recommandations aux Etats membres.